



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2014



Le présent document constitue le rapport financier annuel prévu par l'article L451-1-2 du code monétaire et financier. Il a été déposé auprès de l'autorité des Marchés Financiers et mis en ligne sur site Internet d'Afone le 30 Avril 2015

SOMMAIRE

- PERSONNE RESPONSABLE.....	3
I- COMPTES CONSOLIDES 2014.....	4
II- ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	8
III- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR COMPTES CONSOLIDES.....	40
IV- COMPTES SOCIAUX 2014.....	43
V- ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	47
VI- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	65
VII- RAPPORT DE GESTION 2014.....	68
VIII- RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES.....	101
IX- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	105
X- RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	108
IX- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	122
XII- COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	125

PERSONNE RESPONSABLE

– PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

Le Président Directeur Général

Monsieur Philip FOURNIER

– DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint, figurant en page 65) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontée »

Le 30 Avril 2015

Philip FOURNIER

I – COMPTES CONSOLIDES 2014

I.1 – Etat de la situation financière consolidé du Groupe Afone au 31 décembre 2014

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (*)
Ecarts d'acquisition	2.3.1 / 4.1	16 873	15 350
Immobilisations incorporelles	2.3.2 / 4.2	1 772	2 586
Immobilisations corporelles	2.3.3 / 4.3	9 993	11 606
Titres mis en équivalence	4.4	1 692	5 086
Part non courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.5	1 913	2 370
Autres actifs financiers non courants	2.3.5 / 4.6	254	302
Actifs d'impôts différés	2.3.7 / 4.25	205	174
Actifs non courants		32 702	37 473
Stocks	2.3.8 / 4.7	1 769	1 557
Créances clients et autres débiteurs	2.3.9 / 4.8	14 531	15 542
Part courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.5	1 601	2 016
Créances d'impôts courants		234	293
Autres actifs courants	2.3.10 / 4.9	947	751
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.11/4.10	13 181	11 992
Actif courant		32 262	32 151
Actifs détenus en vue de la vente			
Total actif		64 963	69 623

PASSIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (*)
Capitaux propres	2.3.12 / 4.11		
Capital social		589	589
Réserves liées au capital		35 917	35 581
Résultat part du groupe		2 004	3 534
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		170	194
Total des capitaux propres		38 681	39 899
Emprunts à long terme	2.3.13/4.13	481	1 563
Passifs d'impôts différés	2.3.7/	102	224
Provision à long terme	2.3.15/4.12	1 580	1 595
Autres passifs non courants	2.3.16 /4.14	2 469	2 403
Passifs non courants		4 632	5 785
Fournisseurs et autres créditeurs	4.15	18 386	19 348
Autres dettes courantes	4.16	1 996	2 240
Emprunts à court terme			180
Part courante des emprunts à long terme	2.3.13/4.13	1 261	2 171
Impôts exigibles		7	
Provision à court terme	4.12		
Passifs courants		21 650	23 939
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés			
Total Passif		64 963	69 623

(*) Les états financiers ont été retraités des impacts de la norme IFRS 11, Accords conjoints, appliquée pour la première fois de manière rétrospective au 1er janvier 2014. (cf. explications et impacts Note 2.2).

I.2 – Etat du résultat consolidé (en K€)

En milliers d'Euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (*)
Chiffre d'affaires	4.17	49 288	51 105
Achats consommés	4.18	-28 653	-29 263
Charges de personnel	4.20	-10 976	-12 351
Charges externes	4.19	-7 582	-8 081
Impôts et taxes		-983	-1 201
Dotation aux amortissements		-3 918	-3 557
Dotation aux provisions	4.21	-314	115
Autres produits et charges d'exploitation	4.22	720	1 143
Résultat opérationnel courant		- 2 418	- 2 090
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.27	5 156	7 078
Résultat opérationnel après QP du résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	2 738	4 988
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4.23	104	111
Coût de l'endettement financier brut	4.23	-76	-113
Coût de l'endettement financier net	4.23	28	-2
Autres charges financières	4.24	-251	-753
Autres produits financiers	4.24	807	1 392
Charge d'impôt	4.25	-1 332	-2 064
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 990	3 561
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		1 989	3 561
. attribuables aux actionnaires d'AFONE		2 004	3 534
. attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		-15	27
Résultat par action		0,340 €	0,572 €
Résultat dilué par action		0,344 €	0,572 €

I.3 – Résultat global (en K€)

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (*)
Résultat net	1 989	3 561
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		
Impôt sur les éléments non recyclables		
Total éléments non recyclables en résultat (a)		
Ecart de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Impôt sur les éléments recyclables		
Total éléments recyclables en résultat (b)		
Autres éléments du résultat global (a+b)		
Résultat GLOBAL Consolidé	1 989	3 561
Résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère	2 004	3 534
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-15	27

I.4 – Etat des flux de trésorerie consolidés (en K€)

En milliers d'Euros	notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013 Retraité (*)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	4.26.1	2 010	1 708
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		8 550	9 388
- <i>Impôts versés (B)</i>		-1 423	-1 563
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C)	4.26.2	-995	-647
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)		8 142	8 886
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.26.3	-1 663	-1 547
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		86	143
+/- Incidence des variations de périmètre	4.26.4	-1 246	-257
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.26.5	1 127	1 613
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-1 696	-47
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		-332	-923
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		495	2 231
- Remboursement d'emprunts		-2 414	-2 774
- Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers (y compris contrats de location financement)		22	-117
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-2 846	-3 456
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-5 076	-5 039
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		1 370	3 800
Trésorerie d'ouverture	4.10	11 811	8 011
Trésorerie de clôture	4.10	13 181	11 811

(*) Les états financiers ont été retraités des impacts de la norme IFRS 11, Accords conjoints, appliquée pour la première fois de manière rétrospective au 1er janvier 2014. (cf. explications et impacts Note 2.2).

I.5 – Etat de variation des capitaux propres consolidés (en K€)

En milliers d'Euros	Capital	Réserves et résultat consolidé	Titres auto-détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AFONE	Mino-ritaires	Total
Capitaux propres 31 décembre 2012	624	41 654	- 1 731	-	40 548	160	40 709
Opérations sur capital					-		-
Opérations sur titres auto-détenus	- 34	- 2 472	1 583		- 923		-923
Dividendes		- 3 456			-3 456		- 3 456
Résultat global pour la période		3 534			3 534	27	3 561
Autres variations						8	8
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres 31 décembre 2013	589	39 260	-148	-	39 703	194	39 899
Opérations sur capital					-		-
Opérations sur titres auto-détenus			-332		- 332		-332
Dividendes		- 2 846			-2 846		- 2 846
Résultat global pour la période		2 004			2 004	- 15	1 989
Autres variations					- 21	- 8	- 29
Variation de périmètre					-		-
Capitaux propres 31 décembre 2014	589	38 418	-480	-	38 508	171	38 681

II – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 26 mars 2015.

Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 2 juin 2015.

1. Introduction

Le Groupe AFONE applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées dans l'Union européenne et qui sont applicables pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2014. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour le Groupe au 31 décembre 2014:

- IFRS 10 : Etats financiers consolidés
- IFRS 11 : Partenariats
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Etats financiers consolidés, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, Etats financiers individuels
- Amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 : Etats financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : dispositions transitoires
- Amendements à IAS 28R (Révisée) : Participations dans des entreprises associées et co-entreprises
- Amendements à IAS 32 : Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- Amendement à IAS 36 : Amendement : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- IAS 39 & IFRS 9 : Amendements : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Les conséquences de l'application des normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28R sont décrites dans la note 2.2. "changement comptable". En particulier, la norme IFRS 11, Partenariats, remplace la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises, et l'interprétation SIC-13, Entités contrôlées en commun - apports non monétaires par des co-entrepreneurs à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette norme établit les principes de comptabilisation des partenariats sur lequel deux parties, ou plusieurs parties, exercent un contrôle conjoint. En fonction des droits et obligations des parties à l'opération, un partenariat est soit classé en activité conjointe, pour laquelle le Groupe comptabilise ses actifs et ses passifs proportionnellement à ses droits et obligations y afférent, soit en coentreprise, comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence. IFRS 11 a pour effet que l'activité conjointe exercée au travers des filiales META-LFONE et BRETAFONE ne peut plus être consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle. L'incidence de la première application de cette norme est exposée au §2.2

Les autres normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les textes adoptés par l'Union Européenne avec une date d'entrée en vigueur postérieure à celle de l'exercice sont les suivants :

- IFRIC 21 – Droits ou taxes

Les textes publiés par l'IASB, non encore adoptés par l'Union Européenne, sont les suivants :

- IFRS 15 : Produits provenant des contrats avec les clients ;
- Amendement à IAS 19 : Avantages du personnel - Régimes à prestations définies ;
- IFRS 9 : Instruments financiers : comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et à IAS 39 ;
- Amélioration des IFRS (2010-2012)
- Amélioration des IFRS (2011-2013)
- IFRS 11 : Modifications : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes ;
- IAS 16 et IAS 38 : Modifications : Eclaircissements sur les modes d'amortissement ;
- IAS 27 (Révisée) : Mise en équivalence dans les états financiers individuels.
- IFRS 14 : Activités régulées
- Amendement à IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Amendement à IAS 1 : Informations à fournir
- Améliorations des IFRS (2012-2014)

2 – Principes et méthodes comptables

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur opérationnel		Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
TELECOM	AFONE SA (société mère du Groupe) 11, place François Mitterrand 49 055 ANGERS France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE CALL	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE MONETICS	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	Entité ad hoc : 2R MUSIC SARL	I.G.	100 %	0 %
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SERVICES	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	CAT SECURITE	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	ASTP	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	META-LFONE	M.E.E	50 %	50 %
TELECOM	COMGEFI	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	BRETAZONE	M.E.E	50 %	50 %
TELECOM	AFONE PAIEMENT	I.G.	95,29 %	95,29 %
TELECOM	SEXTANT	I.G.	75,74%	75,74%
TELECOM	AFONE INFRASTRUCTURE	I.G.	100%	100%

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. META LFONE et BRETAZONE, coentreprises détenues à 50/50 par AFONE sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il est précisé que la société CAT SECURITE a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la société AFONE SECURITE au cours de l'exercice (date d'effet au 1^{er} juillet 2014).

Variation de périmètre

Au cours de l'exercice 2014, la société AFONE PAIEMENT a procédé à deux augmentations de capital de 750 K€ au global auxquelles seule la société Afone a souscrit. De plus la société Afone a racheté les titres d'un actionnaire minoritaire pour un montant de 30 K€. Il en résulte un pourcentage de contrôle et d'intérêt de cette filiale qui progresse de 91,66% à 95,29 %.

Acquisition de la société ASTP :

En juillet 2014, la société AFONE a acquis 100 % des actions composant le capital de la société ASTP pour un prix de 1.400 K€ et un complément de prix pouvant atteindre 300 K€, calculé selon le taux de renouvellement des contrats de télésurveillance financés par les partenaires financiers de la société ASTP.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir du 1er juillet 2014)

La contribution nette de ASTP aux résultats consolidés du Groupe a été de :

- 390 K€ en termes de chiffre d'affaires ;
- 126 K€ pour le résultat opérationnel;
- 84 K€ pour le résultat net.

Les impacts bilanciaux sont analysés au paragraphe 4.1 Ecart d'acquisition :

2.2. Changement comptable`

2.2.1 Première application des nouvelles normes (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 28 révisée)

IFRS 10 – « États financiers consolidés »

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation - entités ad hoc ». La norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle unique de détermination du contrôle fondé sur les notions de pouvoir et de rendement : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir de diriger ses activités clés ».

Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les analyses menées par le Groupe n'ont pas conduit à identifier d'impacts résultant de la première application de cette norme.

IFRS 11 – « Partenariats »

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « participation dans des coentreprises ». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traitée une entreprise faisant l'objet d'un contrôle conjoint.

Les sociétés META LFONE et BRETAFONE sont qualifiées de co-entreprises dans lesquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entité dont résultent des droits sur l'actif net de celle-ci. En conséquence, ces sociétés sont désormais consolidées par mise en équivalence. Elles étaient antérieurement consolidées par intégration proportionnelle et ont été par conséquent mises en équivalence à partir du 1er janvier 2014. Ce changement n'a pas d'incidence sur les capitaux propres du groupe AFONE.

IFRS 12 – « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

La norme IFRS 12 précise les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées (voir §4.4)

IAS 28 révisée – « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »

La première application de cette norme révisée n'a pas entraîné d'impact pour le Groupe. Les modifications apportées à cette norme sont principalement des modifications induites par les nouvelles normes sur la consolidation évoquées ci-dessus.

2.2.2 Application volontaire de la recommandation de l'ANC 2013-01

Les sociétés mises en équivalence concrétisent des partenariats dans lesquels Afone porte les charges fixes et les investissements relatifs à la production et à la maintenance des activités tandis que les partenaires assument les coûts de distribution. En outre, les coentreprises sont des sociétés translucides fiscalement et la charge d'impôt sur les résultats est supportée par les associés, de sorte que la quote-part des résultats mis en équivalence est un résultat avant impôt.

Par suite pour être pertinent, le résultat opérationnel d'Afone doit intégrer celui des coentreprises.

En conséquence et dès lors que ces coentreprises agissent dans le prolongement de son activité, le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation de l'ANC émise le 4 avril 2013 relative à la présentation de la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence dans ses comptes de résultat consolidés Celle-ci est présentée après un sous-total « Résultat opérationnel courant » et avant un sous-total « Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ».

Par ailleurs et dans ce contexte, la valeur recouvrable des participations dans les coentreprises n'est pas appréciée pour chaque coentreprise dès lors que ces coentreprises restent intégrées dans l'UGT TELECOM

2.2.3 Impacts de l'application des nouvelles normes sur l'état du résultat consolidé (En K€)

La première application de ces normes étant constitutive d'un changement de méthode tel que défini par IAS 8, les périodes antérieures présentées ont été retraitées. Les impacts sur les comptes du Groupe sont les suivants :

	31/12/2013 publié	Incidence IFRS 11	31/12/2013 retraité
Chiffre d'affaires	59 311	-8206	51 105
Achats consommés	-29 532	269	-29 263
Charges de personnel	-12 351		-12 351
Charges externes	-8 794	713	-8 081
Impôts et taxes	-1 337	136	-1 201
Dotations aux amortissements	-3 557		-3 557
Dotations aux provisions	115		115
Autres produits et charges d'exploitation	1 143		1 143
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		7 078	7 078
Résultat opérationnel après QP du résultat des sociétés mises en équivalence	4 998	-10	4 988
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	111		111
Coût de l'endettement financier brut	-113		-113
Coût de l'endettement financier net	-2		-2
Autres charges financières	-753		-753
Autres produits financiers	1 448	-56	1 392
Charge d'impôt	-2 130	66	-2 064
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	3 561		3 561
Résultat net	3 561		3 561

2.2.4 Impacts de l'application de la norme IFRS 11 sur l'état de la situation financière consolidée (En K€)

ACTIF	31/12/2013 publié	incidence IFRS 11	31/12/2013 retraité
Ecart d'acquisition	15 350		15 350
Immobilisations incorporelles	2 586		2 586
Immobilisations corporelles	11 606		11 606
Mise en équivalence		5 086	5 086
Part non courante des créances financières	2 370		2 370
Autres actifs financiers non courants	302		302
Actifs d'impôts différés	205	-31	174
Actifs non courants	32 419	5 054	37 473
Stocks	1 845	-288	1 557
Créances clients et autres débiteurs	15 135	407	15 542
Part courante des créances financières	2 016		2 016
Créances d'impôts courants	293		293
Autres actifs courants	751		751
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 139	-9 147	11 992
Actif courant	41 179	-9 028	32 151
Total actif	73 598	-3 974	69 623

PASSIF	31/12/2013 publié	incidence IFRS 11	31/12/2013 retraité
Capital social	589		589
Primes liées au capital et Réserves consolidées	35 581		35 581
Résultat part du groupe	3 534		3 534
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	194		194
Total des capitaux propres	39 899		39 899
Emprunts à long terme	1 563		1 563
Passifs d'impôts différés	224		224
Provision à long terme	1 595		1 595
Autres passifs non courants	2 403		2 403
Passifs non courants	5 785		5 785
Fournisseurs et autres créditeurs	20 266	-918	19 348
Autres dettes courantes	5 298	-3 058	2 240
Emprunts à court terme	181		180
Part courante des emprunts à long terme	2 171		2 171
Passifs courants	27 915	-3 976	23 939
Total Passif	73 598	-3 974	69 623

2.2.5 Impacts de l'application de la norme IFRS 11 sur l'état des flux de trésorerie consolidée (En K€)

En milliers d'Euros	Période du 01/12/2013 au 31/12/2013 publié	incidence IFRS 11	Période du 01/12/2013 au 31/12/2013 retraité
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	8 853	-7 145	1 708
+ Dividendes reçus des coentreprises		9 388	9 388
- Impôts versés (B)	-1 766	203	-1 563
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C)	624	-1 271	-647
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	7 711	1 175	8 886
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 547	-	-1 547
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	143	-	143
+/- Incidence des variations de périmètre	-257	-	-257
+/- Variation des prêts et avances consentis	1 613	-	1 613
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		-	
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-47	-	-47
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		-	
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-923	-	-923
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 231	-	2 231
- Remboursement d'emprunts	-2 774	--	-2 774
- Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers	-117	-	-117
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-3 456	-	-3 456
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-5 039	-	-5 039
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		-	
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	2 625	1 175	3 800
Trésorerie d'ouverture	18 334	-10 323	8 011
Trésorerie de clôture	20 958	-9 147	11 811

2.3. Notes sur les méthodes comptables

2.3.1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- Les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3 et ont été repris pour leur valeur d'origine sous déduction des amortissements comptabilisés au 31 décembre 2003.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais le Groupe AFONE a affecté les écarts d'acquisition existants aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Ces UGT font l'objet annuellement d'un test de dépréciation de valeur dans les conditions précisées au paragraphe 2.3.6.

2.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les brevets et licences, les contrats de maintenance et de télésurveillance et d'autres actifs incorporels acquis dont la durée d'utilité est finie ou indéfinie dès lors qu'ils respectent les critères définis par la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles incluent également les logiciels et systèmes d'exploitation développés en interne et destinés au fonctionnement du matériel de télécommunication proposé par le Groupe. Ces actifs constituent une immobilisation incorporelle dès lors qu'ils ont un caractère identifiable et qu'ils peuvent générer des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont amorties sur leur durée d'utilité et, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique ou s'il existe un indice potentiel de perte de valeur.

a) Contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom (bases d'abonnés) acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom résultent des actifs identifiés lors de l'acquisition des différentes filiales.

Leur juste valeur à l'acquisition est déterminée en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus attendus.

Les contrats de maintenance sont amortis sur leur durée contractuelle restant à la date d'acquisition.

Les autres contrats sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation résiduelle estimée, soit 12 ans pour les contrats de télésurveillance et 5 ans pour les contrats télécoms.

Les contrats de maintenance acquis dans le cadre du rapprochement de Carte & Services (devenue Afone Monetics en 2013), sont complètement amortis.

b) Autres actifs incorporels acquis

Les autres actifs incorporels acquis ne sont pas significatifs.

c) Frais de développement

Conformément aux principes IFRS, les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères définis par l'IAS 38 à savoir :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Les subventions directement rattachables aux frais de développement activées (tel que les crédits d'impôt recherche) sont inscrites en soustraction des actifs concernés.

d) Instanciation MVNO

Dans le cadre du développement de son offre MVNO (Mobile Virtual Network Operator), le groupe AFONE a acquitté à SFR une participation aux investissements réalisés en contrepartie d'un droit d'entrée sur le réseau. Ce droit est amorti sur la durée du contrat.

2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité des immobilisations corporelles correspondantes et selon le mode linéaire :

Désignation	Durée
- Matériel et outillage	2 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Alarmes mises à disposition	4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

COMPLETEL a consenti à AFONE le bénéfice d'un IRU (Irrévocable Right of Use ou en français Droit d'Utilisation Irrévocable) portant sur un réseau et des services de télécommunication. Cet IRU est inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans à compter de la date de livraison des tranches successives.

2.3.4. Créances liées aux financements

Contrats de location

Les activités monétique et Télécom du Groupe AFONE l'amènent, à louer des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des box à ses clients.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués, s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes. Les montants des loyers à percevoir sont, en conséquence, comptabilisés comme des créances financières.

Les créances financières retraitées correspondent à la valeur actualisée des loyers à percevoir au titre des contrats de location de matériels conclus avec les clients du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée afin de tenir compte du risque de défaillance des clients. Cette dépréciation est déterminée selon une approche statistique sur la base du taux moyen d'impayés constatés par le passé.

2.3.5. Autres actifs financiers

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

2.3.6. Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition (goodwill) et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations.

Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. La valeur nette comptable d'une unité génératrice de trésorerie comprend les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs corporels et le besoin en fonds de roulement.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La centralisation et la mutualisation des services fonctionnels et opérationnels du secteur TELECOM a conduit au regroupement des UGT de ce secteur pour la réalisation des tests de dépréciation. Ce regroupement représente en effet le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne. Le secteur constitution de parc est analysé comme une UGT comprenant tous les actifs et passifs de ce secteur pour le test de dépréciation du goodwill de cette UGT.

Les tests de dépréciation privilégient la valeur d'utilité calculée selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow). En application de la norme IAS 36, le taux d'actualisation utilisé est un taux reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux futurs de trésorerie n'ont pas été déjà ajustées. En considération des secteurs d'activité du Groupe, un taux d'actualisation de 7,00% a été retenu au 31 décembre 2014, contre 7,50% au 31 décembre 2013. Le facteur de croissance retenu par le Groupe s'établit à 1%.

2.3.7. Impôts différés et décalages temporaires d'impôts

Le groupe AFONE constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires dans la mesure où les éléments prévisionnels ne rendent pas improbables leur imputation sur les bénéfices futurs.

Le groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Le groupe AFONE s'est placé sous le régime de l'intégration fiscale visé aux articles 223 A et suivants du CGI.

Les sociétés concernées sont : Afone, Afone Sécurité, CAT Sécurité, Afone Services, Afone Monetics, Afone Call, Comgefi et Infrastructure.

La société META-LFONE est transparente fiscalement et AFONE, en tant qu'associé, est imposé sur 50 % de ses résultats.

2.3.8. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur actuelle des stocks, déduction faite des frais proportionnels de vente, est inférieure à la valeur brute.

Les dépréciations relatives aux pièces en stocks destinées au service après-vente sont évaluées en fonction de l'obsolescence des produits et de leur délai de rotation.

2.3.9. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées et sont calculées en fonction des retards constatés sur les échéances.

2.3.10. Autres créances courantes

Les autres créances courantes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non recouvrement.

2.3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont très liquides et sont aisément convertibles en un montant de trésorerie, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Il s'agit de valeurs mobilières, de placement et fonds communs de placement, de dépôts à terme dont le risque de changement de valeur est négligeable.

2.3.12. Capitaux propres consolidés

Les actions AFONE détenues par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres. Lors de leur cession ou en cas d'annulation, le résultat dégagé, net de l'effet de l'impôt, est comptabilisé en capitaux propres.

2.3.13. Emprunts long terme

S'agissant d'emprunts souscrits aux conditions de marché, aucun retraitement lié au référentiel IFRS n'est opéré sur ce poste.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.3.14. Provisions

Les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont dites à long terme dès lors que leur échéance probable est supérieure à un an.

Les provisions à long terme incluent également les engagements liés aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses définies pour chacune des entités en fonction des données qui leur sont propres (turnover, taux d'actualisation, âge de départ à la retraite et âge de début de carrière).

2.3.15. Autres passifs non courants

Il s'agit essentiellement des dépôts de garantie versés par les clients lors de la souscription de contrats liés aux activités de télésurveillance, de monétique ou de téléphonie.

2.3.16. Présentation des états financiers

Le résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants

- Les pertes de valeur et les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels,
- Les coûts de restructuration,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel.

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

2.3.17. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité Télécom représente :

- les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.
- la revente de minutes « en gros » réalisée auprès de sociétés distributrices de minutes « au détail » corrigée, le cas échéant, des ventes inter sociétés.
- la vente de minutes « au détail » pour la quote-part qui revient au groupe.
- les ventes de matériels accessoires à la téléphonie (Afone commerce et TPE).
- les prestations de maintenance de matériels (Afone commerce et TPE).

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « constitution de parcs » représente :

- les prestations de télésurveillance.
- les locations d'alarmes.

D'une manière générale, les systèmes de surveillance et prestations de télésurveillance ainsi que les systèmes de paiement et prestations de maintenance sont facturés à l'initiation du contrat. Le paiement est échelonné mensuellement. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance qui sont repris tout au long de la vie du contrat.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, les contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués (Afone commerce et TPE), s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatées en charges commerciales.

2.4. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de la société AFONE SA est le 31 décembre de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 décembre.

3. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs sont été retenus en fonction des indicateurs examinés par les principaux décideurs opérationnels pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré en deux secteurs principaux :

- Secteur Telecom :
Cette activité regroupe l'ensemble des services télécom, monétiques et paiement commercialisés par les sociétés du groupe (gestion des flux entrants, vente de trafic en présélection, téléphonie mobile, fédération de services, monétique).
- Secteur Constitution de parcs :
L'activité « constitution de parcs » regroupe les activités de télésurveillance.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2014	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Résultat inter-secteur
Chiffre d'affaires	49 288	44 222	5 697	-631
Achats consommés	-28 653	-27 694	-1 319	359
Charges de personnel	-10 976	-8 558	-2 418	
Charges externes	-7 582	-6 665	-1 188	272
Impôts et taxes	-983	-867	-116	
Dotation aux amortissements	-3 918	-3 230	-688	
Dotation aux provisions	-314	-286	-28	
Autres produits et charges d'exploitation	720	646	75	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5 156	5 156		
Résultat opérationnel	2 738	2 373	365	
Coût de l'endettement financier net	28	28	0	
Autres produits et charges financiers	556	592	-35	
Charge d'impôt	-1 332	-1 257	-75	
Résultat net	1 989	1 736	254	
. part du groupe	2 004	1 751	254	
. intérêts minoritaires	-15	-15		

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2013	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Résultat inter-secteur
Chiffre d'affaires	51 105	46 907	5 412	-1 215
Achats consommés	-29 263	-28 220	-1 381	338
Charges de personnel	-12 351	-10 223	-2 128	
Charges externes	-8 081	-7 084	-1 874	877
Impôts et taxes	-1 201	-1 094	-107	
Dotation aux amortissements	-3 557	-2 932	-625	
Dotation aux provisions	115	143	-27	
Autres produits et charges d'exploitation	1 143	787	356	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7 078	7 078		
Résultat opérationnel	4 998	5 373	-375	
Coût de l'endettement financier net	-59	-57	-2	
Autres produits et charges financiers	696	707	-11	
Charge d'impôt	-2 064	-2 208	144	
Résultat net	3 561	3 805	-244	
. part du groupe	3 534	3 778	-244	
. intérêts minoritaires	27	27		

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 par secteur d'activité

ACTIF	31/12/2014	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Inter-secteur
Ecarts d'acquisition	16 873	13 470	3 403	
Immobilisations incorporelles	1 772	988	784	
Immobilisations corporelles	9 993	8 650	1 343	
Titres de participation	-			
Titres mis en équivalence	1 692	1 692		
Part non courante des créances liées au financement	1 913	1 913		
Autres actifs financiers non courants	254	254		
Titres de participations		5 100		- 5 100
Actifs d'impôts différés	205	205		
Actifs non courants	32 702	32 271	5 530	-5 100
Stocks	1 769	948	820	
Créances clients et autres débiteurs	14 531	13 023	1 846	- 338
Part courante des créances liées au financement	1 601	1 601		-
Créances d'impôts courants	234	234	19	- 19
Autres actifs courants	947	2 479	47	-1 580
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 181	12 228	954	-
Actif courant	32 262	30 513	3 687	- 1 937

PASSIF	31/12/2014	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Inter-secteur
Emprunts à long terme	481	81	400	
Passifs d'impôts différés	102	35	67	
Provision à long terme	1 580	1 431	148	
Autres passifs non courants	2 469	2 469	-	
Passifs non courants	4 632	4 016	615	-
Fournisseurs et autres créditeurs	18 386	14 858	3 867	- 339
Autres passifs courants	1 996	2 014	1 580	-1 598
Emprunts à court terme	-			-
Part courante des emprunts à long terme	1 261	1 256	4	-
Impôts exigibles	7	7		-
Provision à court terme	-	-		-
Passifs courants	21 650	18 135	5 452	- 1 937

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013 par secteur d'activité

ACTIF	31/12/2013	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Inter-secteur
Ecarts d'acquisition	15 350	13 470	1 880	
Immobilisations incorporelles	2 586	1 735	851	
Immobilisations corporelles	11 606	10 511	1 095	
Titres de participation	5 086	5 086		
Titres mis en équivalence	2 370	2 370		
Part non courante des créances liées au financement	302	302		
Autres actifs financiers non courants		3 400		- 3 400
Actifs d'impôts différés	174	308	- 134	
Actifs non courants	37 473	37 181	3 692	- 3 400
Stocks	1 557	699	858	
Créances clients et autres débiteurs	15 542	14 233	1 705	- 396
Part courante des créances liées au financement	2 016	2 016		-
Créances d'impôts courants	293	293	220	- 220
Autres actifs courants	751	2 112	10	- 1 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 992	10 701	1 291	-
Actif courant	32 151	30 054	4 084	- 1 988

PASSIF	31/12/2013	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	Inter-secteur
Emprunts à long terme	1 563	1 551	13	
Passifs d'impôts différés	224	224		
Provision à long terme	1 595	1 530	65	
Autres passifs non courants	2 403	1 986	417	
Passifs non courants	5 785	5 290	495	-
Fournisseurs et autres créditeurs	19 348	18 306	1 437	- 396
Autres passifs courants	2 240	1 428	2 184	- 1 372
Emprunts à court terme	180	180		-
Part courante des emprunts à long terme	2 171	2 169	2	-
Impôts exigibles	-	220	-	- 220
Provision à court terme	-	-		
Passifs courants	23 939	22 303	3 623	- 1 988

TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2014 par secteur d'activité

	31/12/2014	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 010	1 013	997
Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence	8 550	8 550	
Impôts payés	-1 423	-1 287	-136
Incidence de la variation du BFR	-995	-1 718	723
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 142	6 557	1 584
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 663	-972	-691
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	86	71	15
Incidence des variations de périmètre	-1 246		-1 246
Variation des prêts et avances consentis	1 127	1 129	-2
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0		
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0		0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 696	227	-1 924
Augmentation de capital	0	0	0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-332	-332	
Emission d'emprunts	495	495	0
Remboursement d'emprunts	-2 414	-2 386	-28
Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers	22	2	0
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-2 846	-2 846	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-5 076	-5 048	-28
Variation de la trésorerie	1 370	1 737	-367

TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2013 par secteur d'activité

	31/12/2013	Télécom	Constitution de parcs
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 708	1 497	211
Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence	9 388	9 388	
Impôts payés	-1 563	-1 561	-2
Incidence de la variation du BFR	-647	-1 619	972
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 886	7 705	1 181
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 547	-1 172	-375
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	143	44	99
Incidence des variations de périmètre	-257	0	-257
Variation des prêts et avances consentis	1 613	1 613	0
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	0	0	
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-47	485	-533
Augmentation de capital			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-923	-923	
Emission d'emprunts	2 231	2 222	9
Remboursement d'emprunts	-2 774	-2 754	-20
Variation de trésorerie liée aux charges et produits financiers	-117	-115	-2
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-3 456	-3 456	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-5 039	-5 026	-13
Variation de la trésorerie	3 800	3 165	635

4. Détail des comptes
4.1. Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Dépréciation	Net	Net
<i>Total UGT Telecom / Monetics</i>	24 719	11 249	13 470	13 470
<i>Total UGT Constitution de parc</i>	3 402		3 402	1 880
Total	28 121	11 249	16 873	15 350

Au cours de l'exercice 2008, soit antérieurement à l'intégration de l'activité monétique dans l'UGT Télécom, le groupe a constaté une dépréciation de l'écart d'acquisition Carte et Services (devenue Afone Monetics en 2013) pour un montant de 9,6 millions d'euros. Cette dépréciation a été maintenue inchangée.

La société ASTP est entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2014. Une allocation provisoire du prix d'acquisition de ASTP a été conduite fin 2014 et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

A la date d'acquisition les différents actifs et passifs identifiés s'élèvent à 177 k€ et se détaille de la façon suivante :

Immobilisations corporelles	233
Stocks et en-cours	27
Clients et autres créances	80
Trésorerie	184
Autres actifs	15
Total Actifs	539
Provisions pour risques et charges	143
Fournisseurs et autres dettes	163
Comptes de régularisation - passif	56
Total Passifs	362
Total	177

L'écart d'acquisition de 1 522 K€ est susceptible d'être corrigé dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Test de dépréciation :

L'estimation de la valeur des écarts d'acquisition a été déterminée par actualisation des cash-flows d'exploitation futurs sur 3 ans plus une valeur terminale. La méthode se fonde sur les prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme par la Direction, notamment les perspectives futures de marchés et les évolutions du parc client par UGT.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le CMPC ressort à 7,0% en 2014 contre 7,5% en 2013 étant précisé qu'il a été calculé à partir d'une structure financière normative arbitrée à 50% en fonds propres et 50% en endettement financier.

Le coût de la dette a été fixé à 2,5% avant fiscalité.

Compte tenu de la structure financière normative évoquée ci-avant, il en résulte le taux d'actualisation suivant :

Calcul du taux d'actualisation	2014	2013
Coût du capital	12,0%	12,3%
Coût de la dette après fiscalité	1,66%	2,00%
CMPC (arrondi)	7,0%	7,5%

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable soit significativement supérieure à la valeur recouvrable.

4.2. Immobilisations Incorporelles

	31/12/2014			31/12/2013
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	260	260		
Logiciels	6 684	5 922	762	1 405
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	7 945	7 446	499	799
Avances sur immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	1 166	657	509	380
Total	16 055	14 284	1 772	2 586

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2014
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	6 713	42	-142	71		6 684
Contrats activés	7 945					7 945
Autres Immobilisations incorporelles	991	246		-71		1 166
Total	15 909	288	-142			16 055

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	31/12/2013	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2014
Frais de recherche et développement	260					260
Logiciels	5 308	669	-55			5 922
Contrats activés	7 146	300				7 446
Autres Immobilisations incorporelles	611	46				657
Total	13 324	1 015	-55			14 284

4.3. Immobilisations Corporelles

	31/12/2014			31/12/2013
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66
Constructions	291	154	137	150
Installations techniques	5 717	3 805	1 912	3 133
IRU	15 000	8 487	6 513	7 648
Autres	9 159	7 910	1 249	606
Immobilisation en cours	113		113	
Total	30 346	20 355	9 993	11 606

Le contrat relatif à l'IRU signé avec COMPLETEL prévoit un droit d'utilisation du réseau pour une durée de 15 ans. Pendant cette période, COMPLETEL s'engage à faire profiter AFONE de toutes les améliorations effectuées sur le réseau.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes :

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Reclas- sement	Variation de périmètre	31/12/2014
Terrains	66					66
Constructions	285	6				291
Installations techniques	6 454	1002	-483	-1539	283	5 717
IRU	15 135		-135			15 000
Autres	7 277	254	-48	1539	137	9 159
Immobilisations en cours		113				113
Total	29 218	1 375	-666		420	30 346

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles

	31/12/2013	Dotations	Reprises ou cessions	Reclas- sement	Variation de périmètre	31/12/2014
Terrains						
Constructions	135	19				154
Installations techniques	3 321	879	-424	-107	136	3 805
IRU	7 487	1 000				8 487
Autres	6 671	1 100	-19	107	51	7 910
Total	17 613	2 998	-443		187	20 355

Biens financés en crédit-bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortis- sements	Valeur nette	Valeur brute	Amortis- sements	Valeur nette
Au 31 décembre 2013	518	304	214	1 796	1 462	334
Nouveau contrat						
Entrée dans le périmètre						
Dotations		19	-19		334	-334
Au 31 décembre 2014	518	323	195	1796	1796	

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

4.4. Participations dans les coentreprises

	31-déc-12	Résultat	Distribution	31-déc-13	Résultat	Distribution	31-déc -14
META LFONE	7 324	7 077	9 388	5 013	5 167	8 550	1 630
BRETAFONE	72	1		73	-11		62
Total	7 396	7 078	9 388	5 086	5 156	8 550	1 692

Coentreprises significatives :

Seule la société META LFONE est considérée comme significative. Les informations financières (à 100%) sont résumées ci-après :

(En K€)	31-déc-14	31-déc-13
Actifs non courants		
Trésorerie	7 164	15 173
Autres actifs courants	8 183	7 869
Total Actif	15 347	23 042
Capitaux propres	3 361	10 099
Provisions pour risques et charges	378	424
Passifs courants	11 609	12 519
Total Passif	15 347	23 042

Résultat (En K€)	31-déc-14	31-déc-13
Produits des activités ordinaires	30 246	32 978
Résultat opérationnel	10 243	13 788
Résultat net	10 361	13 899

Réconciliation avec la valeur comptable des intérêts du groupe dans la coentreprise	31-déc-14	31-déc-13
Actif net de Meta Lfone	3 361	10 099
Divers retraitements propres au groupe Afone	- 100	- 73
Actif net de Meta Lfone corrigé	3 261	10 026
Pourcentage de détention	50%	50%
Valeur comptable des intérêts du groupe dans la coentreprise	1 630	5 013
Dividende reçu de la coentreprise	8 550	9 388

4.5. Créances liées au financement

	31/12/2014			31/12/2013		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
Créances liées aux contrats de location financement des contrats internes	2 117	1 772	3 889	2 626	2 246	4 872
Dépréciations	-204	-171	-375	-256	-230	-486
TOTAL valeur nette	1 913	1 601	3 514	2 370	2 016	4 386

4.6. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés dont l'échéance est supérieure à un an.

4.7. Stocks et en-cours

	31/12/2014			31/12/2013
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières et fournitures	836	-33	802	845
En-cours de production	10		10	
Stocks de marchandises	1 574	-619	956	712
Total	2 420	-652	1 769	1 557

Les stocks de marchandises monétiques sont principalement composés de stocks maintenance. La dépréciation est calculée en fonction de l'obsolescence et de l'état du produit.

	Stocks Télécom	Stocks Constitution de parc	Total
Au 31 décembre 2013	1 154	883	2 037
Variation de stock	422	-65	357
Variation de périmètre		27	27
Au 31 décembre 2014	1 576	845	2 420

Evolution des dépréciations sur stocks :

Evolution des dépréciations sur stocks	Stocks Télécom	Stocks Constitution de parc	Total
Au 31 décembre 2013	446	33	479
Dotations	227		227
Variation de périmètre			
Reprises	-54		-54
Au 31 décembre 2014	618	33	652

4.8. Créances clients et autres débiteurs

Le poste clients est composé de créances sur de grands groupes de télécommunication et d'une multitude de créances pour des montants unitaires faibles.

	31/12/2014			31/12/2013
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	15 415	2 786	12 629	13 575
Créances sur personnel & Org. Sociaux	42		42	54
Créances fiscales - hors IS	1 690		1 690	1 594
Autres créances	211	41	170	318
Total	17 358	2 828	14 531	15 542

Pour les entités Afone et Afone Monetics une analyse créance par créance a été conduite afin d'estimer le risque de non recouvrement en fonction des actions menées en tenant compte, notamment, des avis émis par les avocats et des procédures en cours (interventions d'huissiers, liquidations et redressements judiciaires, estimation interne...).

Pour les autres entités, le risque est appréhendé selon la qualité du client (client sain ou douteux) puis un taux déterminé de manière statistique est appliqué.

Analyse de maturité des créances clients :

	Non échues	Echues depuis moins de 180 jours	Echues entre 180 et 365 jours	Echues depuis plus de 365 jours
Clients et comptes rattachés	12 976	273	56	1 226

4.9. Autres actifs courants

	31/12/2014	31/12/2013
Charges constatées d'avance	947	751
Total	947	751

4.10. Trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 339	13 498
<i>dont SICAV et dépôts à terme</i>	11 343	9 814
<i>dont Disponibilités</i>	2 976	3 673
<i>dont Intérêts courus</i>	20	11
Total trésorerie actif	14 339	13 498
Concours bancaires court terme		-180
Total trésorerie nette avant compensation des comptes de cantonnement liés à l'activité bancaire	14 339	13 318
Comptes de cantonnement lié à l'activité bancaire	-1 158	-1 506
Total trésorerie nette	13 181	11 811

Dans le cadre de son activité bancaire, AFONE PAIEMENT collecte des flux pour les comptes de ses clients. La trésorerie présentée ci-dessus intègre la trésorerie nette acquise et disponible pour le groupe, soit les flux collectés diminués des flux à reverser aux clients nets des commissions perçues par le Groupe.

Les SICAV sont inscrites à l'actif à leur valeur de marché (Juste valeur de niveau 1 : Cours de marché actif sur le même instrument).

4.11. Capitaux propres

Le capital social est composé de 5 890 016 actions. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

La société détenait 82 452 actions propres au 31 décembre 2014 inscrites dans les comptes sociaux de la société Afone pour un montant de 481 K€.

Le Conseil d'administration du 26 novembre 2014 a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,20 € par action, soit un montant global de 1 175 357 euros, mis en paiement le 3 décembre 2014.

4.12. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/2013	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non-utilisée)	Entrées de périmètre	31/12/2014
	Provisions pour risques et charges	1 531	451	-123	-487	142
Provisions pour retraites	64	21		-20		65
Total Provisions	1 595	472	-123	-507	142	1 580
Dont part courante						
Dont part non courante	1 595					1 580

Les provisions pour risques et charges intègrent essentiellement :

- provisions pour litiges salariaux
- provisions pour litiges avec divers fournisseurs et divers litiges en cours

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la loi.

Le groupe applique la norme IAS 19 révisée (Avantages du Personnel). En raison du caractère non significatif des engagements de retraite, les gains et pertes actuariels dont l'inscription est prévue dans les Autres éléments du résultat global, n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation distincte et sont inclus dans le résultat.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2014 et 2013 sont les suivantes :

Libellé	2014	2013
Taux d'inflation	0,50%	1,30%
Taux de revalorisation des salaires	0,50%	1,30%
Age de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Taux de turn over	11,60 % à 19,56 %	11,60 % à 19,56 %
Table de mortalité	INSEE 2008-2010	INSEE 2008-2010
Taux d'actualisation	1,60%	2,20%

4.13. Dettes financières

	31/12/2014			31/12/2013		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
-Emprunts bancaires	481	1 087	1568	1 391	1 833	3224
-Dettes de crédit-bail		172	172	172	337	509
Total Emprunts	481	1 261	1 740	1 563	2 171	3 733
Concours bancaires		0	0		180	180
Total dettes financières	481	1 261	1 740	1 563	2 352	3 914

La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois, une augmentation hypothétique de 1 % du taux Euribor sur le niveau d'endettement à taux variable à la clôture aurait une incidence négative inférieure à 20 milliers d'euros sur le résultat net.

Il existe des clauses de remboursement anticipé assises sur des critères financiers, les ratios détaillés ci-après sont respectés sur l'exercice 2014.

Entité juridique	Capital restant dû à la clôture	Ratios financiers demandés	Respecté
Afone Monétics	22	Fonds propres \geq 2,4 M€	Oui
		Fonds propres / Total Bilan $>$ 0,2	Oui
		Total des dettes à MLT (+crédit bail retraité) / Fonds propres $<$ 1,2	Oui
		Total des dettes à MLT (+crédit bail retraité) / CAF $<$ 4	Oui
		Frais financier (corrige des CB) / EBE $<$ 0,3	Oui
Afone	136	Capitaux propres $>$ ou = 0,6 capitaux propres 2010	Oui
		Fonds propres et quasi Fonds propres / Endettement à MLT $>$ 1	Oui
		Endettement ajusté / capitaux propres $<$ ou = 2	Oui
Afone	178	Fonds de roulement $>$ 0	Oui
		Fonds propres / Total Bilan $>$ 0,2	Oui
		Endettement à MLT / fonds propres $<$ 1	Oui

4.14. Autres passifs non courants

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts et cautionnements (reçus)	2 469	2 403
Total	2 469	2 403

4.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 665	12 676
Dettes sociales	1 854	1 886
Dettes fiscales	3 765	3 696
Comptes courants	22	22
Autres dettes	1 079	1 068
Total	18 386	19 348

4.16. Autres dettes courantes

	31/12/2014	31/12/2013
Produits constatés d'avance (cf. note 2.3.17)	1 996	2 240
Total	1 996	2 240

4.17. Chiffre d'affaires

Secteur	31/12/2014	31/12/2013
Secteur Télécom	44 222	46 908
Secteur Constitution de parcs	5 697	5 412
Corrections inter-secteur	-631	-1 215
Total	49 288	51 105

4.18 Achats consommés

	31/12/2014	31/12/2013
Achat marchandises	1 577	847
Rétrocessions clients	2 285	2 983
Coûts opérateurs	22 662	23 439
Autres	2 129	1 994
Total	28 653	29 263

4.19. Charges externes

	31/12/2014	31/12/2013
Locations et charges locatives	1 208	1 315
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 606	1 727
Sous-traitance	2 419	2 408
Autres charges externes	2 349	2 631
Total	7 582	8 081

4.20. Charges de personnel et effectif

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunérations du Personnel	8 200	9 111
Charges sociales	2 776	3 240
Total	10 976	12 351

Effectifs moyens	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	59	63
Employés, techniciens, Agents de maîtrise	189	200
Total	248	263

4.21. Dotations aux provisions

	31/12/2014	31/12/2013
Dotation aux Provisions risques & charges	-472	-176
Reprises de provisions	507	292
Autres dépréciations	-349	-1
Total	-314	115

4.22. Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2014	31/12/2013
Plus et moins-values courantes sur cessions	-128	-155
Production immobilisée	520	296
Autres charges diverses de gestion	-95	-185
Autres produits divers de gestion	423	1187
Total	720	1143

Les autres produits divers de gestion se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Indemnités reçues de prestataires	123	123
Dettes prescrites	30	506
Produits sur exercices antérieurs		396
Autres	270	160
Total	423	1 187

4.23. Coût de l'endettement financier net

	31/12/2014	31/12/2013
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	104	111
Coût de l'endettement financier brut :		
Charges d'intérêts liées aux emprunts	-67	-95
Charges d'intérêts liées au crédit-bail de refinancement	-9	-17
Sous-total coût de l'endettement brut	-76	-113
Coût de l'endettement financier net	28	-2

4.24. Autres produits et charges financiers

	31/12/2014	31/12/2013
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie) (1)	251	267
Dot./Provisions sur actifs financiers (1)		486
Total des autres charges financières	251	753
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie(1)	696	795
Rep./Provisions actifs financiers(1)	111	596
Autres produits financiers		
Total des autres produits financiers	807	1 392

(1) L'essentiel des produits et charges financières est généré par le retraitement des locations de TPE en créances financières. Les produits sont relatifs aux intérêts qui sont calculés sur ces créances, les charges sont liées aux dotations pour dépréciation des créances financières générées en considération du risque de non recouvrement.

4.25. Tableau de fiscalité différée

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs		
- Sur différences temporaires	267	191
- Sur déficits reportables	211	205
- Différence d'évaluation	31	
Incidence des compensations au sein d'une même entité	-304	-221
Total	205	174
Impôts différés passifs		0
- Différence d'évaluation		68
- Sur différences temporaires	406	377
Incidence des compensations par entité	-304	-221
Total	102	224

Preuve d'impôts :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat consolidé des sociétés intégrées	1 989	3 561
Impôt exigible	1 486	1 423
Variation des impôts différés	-153	640
Résultat avant impôt	3 324	5 624
Taux IS	33,33%	33,33%
IS théorique	1 108	1 875
Annulation d'impôts différés actifs	214	79
Reconnaissance d'impôts différés actifs		
Crédit d'impôt	-104	-24
Autres différences	114	134
Charge d'impôt effective	1 332	2 064
Charges d'impôts dans les comptes	1 332	2 064

Les autres différences concernent essentiellement la taxe additionnelle sur les dividendes.

Les impôts différés actifs nés de déficits reportables représentent un montant de 554 K€, ils ont été limités à 211 K€ pour tenir compte des aléas inhérents aux activités en démarrage.

4.26. Tableau de flux de trésorerie**4.26.1. Capacité d'autofinancement**

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net total consolidé	1 989	3 561
Résultat des mises en équivalence	- 5 156	-7 078
Amortissements et provisions (y compris reprises utilisées)	3 744	3 026
Résultats de cession	128	24
Charge d'impôt	1 332	2 064
Coût de l'endettement financier	-28	111
Capacité d'autofinancement	2 010	1 708

4.26.2. Besoin en fonds de roulement

	31/12/2014	31/12/2013
Incidence de la variation des stocks	-184	347
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	912	4 275
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	- 1 723	-5 269
Variation du besoin en fonds de roulement	- 995	-647

4.26.3. Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2014	31/12/2013
Logiciels et systèmes d'exploitation	42	48
Autres immobilisations incorporelles	246	209
Installations techniques	1 002	632
Autres immobilisations corporelles	372	656
Variations des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles		
Décaissements liés aux investissements	1 663	1 547

4.26.4. Variations de périmètre

	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie acquise / entrée de périmètre	183	3
Investissements en titres consolidés	-1 400	-260
Autres	-30	
Incidence de la variation de périmètre	- 1 246	-257

4.26.5. Prêts et avances consentis

	31/12/2014	31/12/2013
Diminution des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE MONETICS	-2 697	-2 631
Augmentation des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE MONETICS	1 619	1 812
Autres variations	-49	-794
Total	-1 127	-1 613

4.27. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois personnes. Le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 est détaillé dans le tableau ci-dessous, charges sociales incluses.

Mandataires Sociaux	Mandat Social	Fonction	Salaire brut chargé (en K€)
Philip FOURNIER	AFONE	Président Directeur Général	348
Eric DURAND GASSELIN	AFONE	Directeur Général Délégué	335
Vincent KEMMOUN	AFONE	Administrateur	4
Myriam DURAND GASSELIN	AFONE	Administrateur	4
Total			691

Il n'existe pas de plan de retraite individualisé au profit exclusif des dirigeants.

Mr Philip FOURNIER bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction sur lequel un avantage en nature est calculé.

4.28. Montants des honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	BECOUBE				EXPERTISES & SERVICES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
<input type="checkbox"/> Emetteur	92 640	113 441	43.22 %	49,34%	70 384	80 255	80.91 %	88,36%
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement	113 494	113 478	56.78 %	49,35%	31 424	10 570	30.87 %	11,64%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<input type="checkbox"/> Emetteur	3 308	3 000		1,3%				
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement								
Sous-total	209 442	229 919	100,00%	100,0%	101 807	90 825	100,00%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Autres								
Sous-total	0	0	0,00%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	209 442	229 919	100,00%	100,0%	101 807	90 825	100,0%	100,0%

4.29. Note relative au calcul du résultat dilué par action

Calcul du résultat par action	31-déc-14	31-déc-13
Résultat net, part du groupe (Milliers d'€)	2 005	3 534
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 820 880	6 178 470
Résultat par action	0,344	0,572

Il n'existe pas à la date de clôture d'instruments financiers ayant un caractère dilutif.

4.30. Distribution d'un dividende envisagée

Le Conseil d'Administration va proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 juin 2015 le paiement d'un dividende de 0,33 € par action dont 0,20 € a déjà été versé par voie d'acompte, représentant ainsi une distribution de 96% de son résultat net part du Groupe.

4.31. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par AFONE sont libellées en Euros. AFONE ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l’Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d’AFONE apparaît limité.

4.32. Autres risques

- Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les autres créances d'un montant unitaire faible sont réparties entre de nombreux clients individuels,
- Risque de liquidité : Cinq contrats d’emprunt parmi les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à la société Afone contiennent des dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe. Ces conditions sont respectées au titre de l’exercice 2013 (cf.infra),

Risques environnementaux : le groupe estime que les frais de recyclage des équipements électriques et électroniques visés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 sont non significatifs dans le cadre de ses activités. Aucune provision n’a été constituée à cet égard.

4.33. Litiges en cours non provisionné et passif éventuels

A la date d’arrêté des comptes, Afone est engagé dans plusieurs litiges. Au regard de l’avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime que lorsque les risques sont faibles, aucune provision ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice

4.34. Opérations avec des parties liées- Charges en compte de résultat :

	31/12/2014	31/12/2013
Sci Lincoln	203	190
Sci Imobordo	86	85
Sci Tour Saint Serge	818	815
Total	1 107	1 090

5. Evénements postérieurs

Néant.

III – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Expertises et Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

BECOUBE
1, rue de Buffon
49100 ANGERS

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'ANGERS

S.A AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

S.A. AFONE

Société Anonyme au capital de 589 001,60 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification spécifique prévue par la loi,

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1. "Introduction" et 2.2. "Changement comptable" de l'Annexe aux comptes consolidés qui exposent l'incidence des nouvelles normes et amendements d'application obligatoire (IFRS 10, IFRS, 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée) et l'application volontaire de la recommandation de l'ANC du 4 avril 2013 par votre Groupe au 1^{er} janvier 2014.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont déterminés et évalués selon la méthode et les modalités décrites dans les notes 2.3.1., 2.3.2. et 2.3.6. de l'Annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, et avons vérifié que les notes 2.3.1., 2.3.2., 2.3.6. et 4.1. des états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATION SPECIFIQUE

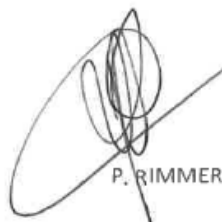
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS et ANGERS, le 30 avril 2015


Les Commissaires aux Comptes

Expertises et Services



P. RIMMER

BECOUBE



E. DUBAIL

IV – COMPTES SOCIAUX 2014

Bilan et Compte de résultat (en K€)

ACTIF	2014			2013
	Brut	Amort	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	20 260	13 280	6 980	8 337
Fonds commercial	4 700	3 656	1 044	1 094
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	7 408	6 442	966	1 897
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Autres participations	31 629	7 031	24 598	21 291
Créances rattachées à des participations				30
Autres immobilisations financières	33		33	245
ACTIF IMMOBILISE	64 029	30 409	33 620	32 894
Marchandises	184	27	157	219
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	10 044	306	9 738	12 294
Autres créances	5 841		5 841	4 249
Trésorerie				
Valeurs mobilières	6 343		6 343	4 338
Disponibilités	243		243	1 620
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	294		294	281
ACTIF CIRCULANT	22 948	333	22 615	23 001
TOTAL ACTIF	86 976	30 742	56 234	55 895

PASSIF	2014	2013
Capital Social	589	589
Prime d'émission	25 041	25 041
Réserve légale	62	62
Report à nouveau	6 180	1 691
Acompte sur dividendes	-1 162	-1 701
Résultat de l'exercice	6 735	7 874
Provisions réglementées	196	237
CAPITAUX PROPRES	37 642	33 794
Provisions pour risques	121	269
Provisions pour charges	16	85
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	137	354
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des Etb de crédit	1 372	2 765
Emprunts et dettes financières divers	3 399	2 237
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes	64	62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 491	12 801
Dettes fiscales et sociales	2 029	3 336
Dettes diverses		
Autres dettes	39	383
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	60	162
DETTES	18 455	21 747
TOTAL PASSIF	56 234	55 895

COMPTE DE RESULTAT	2014	2013
Vente de marchandises	32 394	33 323
Production vendue de services	14 752	24 080
Chiffres d'affaires nets	47 146	57 403
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amort. et provisions	594	1 205
Autres produits	290	294
Total Produits d'exploitation	48 030	58 902
Achats de marchandises	196	458
Variation de stocks	89	120
Autres achats et charges externes	44 879	51 330
Impôts, taxes et assimilés	517	870
Salaires et traitements	1 481	5 914
Charges sociales	404	2 073
Dotations aux amortissements sur immo.	2 341	2 465
Dotations aux provisions sur actifs circulants	39	293
Dotations aux provisions pour risques et charges	8	122
Autres charges	202	1 130
Total charges d'exploitation	50 157	64 775
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 127	-5 873
Produits financiers de participations	8 550	9 388
Autres intérêts et produits assimilés	105	699
Reprises sur provisions	2 550	5 188
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de VMP	60	30
Total Produits financiers	11 265	15 303
Dotations financières aux amort. et provisions	1 273	629
Intérêts et charges assimilés	88	97
Différence négative de change	1	
Total Charges financières	1 362	726
RESULTAT FINANCIER	9 903	14 578
RESULTAT COURANT	7 776	8 705
Produits exceptionnels sur opé de gestion	0	158
Produits exceptionnels sur opé en capital	2 524	871
Reprises sur provisions	1 042	100
Total Produits exceptionnels	3 565	1 129
Charges exceptionnelles sur opé de gestion	1	660
Charges exceptionnelles sur opé en capital	3 610	214
Dotations aux provisions	51	339
Total Charges exceptionnelles	3 661	1 212
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-96	-83
Impôts sur les bénéfices	945	749
RESULTAT	6 735	7 874

Flux de trésorerie (K€)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net	6 735	7 874
+/- Dotations aux amortissements et provisions	856	-364
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		
+/- Plus et moins values de cession	87	-657
Capacité d'autofinancement	7 678	6 852
+/- variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel ©)	-619	-624
Flux net de trésorerie généré par l'activité = (A+B+C) = (D)	7 059	6 228
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-149	-727
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-2 030	-10
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		271
+/- Variations des prêts et avances consentis	242	529
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-1 937	63
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
- Dividendes mis au paiement au cours de l'exercice	-2 846	-3 456
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et autres dettes assimilés		2 052
- Remboursements d'emprunts et autres dettes assimilés	- 1 393	-1 146
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	-246	- 3 380
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-4 485	-5 930
+/- incidence des variations des cours des devises (G)		
Variation de Trésorerie (D+E+F+G)	637	361
Trésorerie d'ouverture	5 949	5 588
Trésorerie de clôture	6 586	5 949

V- ANNEXES COMPTES SOCIAUX 2014

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sauf mention particulière, les données sont présentées en milliers d'€uros.

5.1 Faits marquants de l'exercice

La société TELEPLANETE a fusionné avec la société AFONE Infrastructure au 1^{er} janvier 2014. Il s'agit de deux filiales détenues à 100% par Afone. Un échange de titre a donc eu lieu dans les comptes d'Afone de la manière suivante (sans impact sur le résultat comptable) :

- Sortie des titres de Teleplanète à hauteur de 3 167 k€
- Reprise de la provision pour dépréciation de titre à hauteur de 1 000 k€
- Augmentation de la participation dans Afone Infrastructure pour 2 167 k€

Afone a souscrit à deux augmentations de capital de la société Afone paiement pour un montant total de 750 k€. La première augmentation a eu lieu le 26/06/2014 pour 500k€ tandis que la seconde augmentation était de 250k€ en date du 08/12/2014. Elles ont été faites par versement en numéraire.

Au 31/12/2014, la société COMGEFI a également augmenté son capital de 1 250 k€ par apport en numéraire libéré avec la créance en compte courant détenu par Afone sur sa filiale.

Dans le cadre de la réorganisation du groupe par pôle d'activité, 122 salariés ont été transférés au 1^{er} janvier 2014 de la société AFONE soit vers AFONE MONETICS, soit vers AFONE INFRASTRUCTURE, soit vers COMGEFI. Inversement, 22 salariés ont été transférés de la société AFONE CALL vers AFONE. L'effectif d'AFONE s'établit ainsi à 36 salariés à la clôture de l'exercice. Il est également rappelé que le fonds de commerce afférent aux offres "Monetiques" du groupe commercialisées par Afone a été transféré à la filiale Afone Monetiques au 31 décembre 2013

5.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

5.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

Désignation	Durée d'amortissement
- Fonds de commerce	Non amortissables à 5 ans
- IRU	15 ans
- Instanciation MVNO	9 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Dans le cas où la valeur probable de réalisation des immobilisations incorporelles deviendrait inférieure à la valeur comptable, celle-ci ferait l'objet d'une dépréciation.

En l'absence de flux de trésorerie directement affectables à ces éléments incorporels pris individuellement, la valeur d'utilité des fonds de commerce et des malis de fusion est appréciée au niveau de la société Afone prise dans son ensemble.

5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire :

Désignation	Durée d'amortissement
- Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

5.2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du groupe, à des titres de participation dans les filiales et à des créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont évalués à leur coût de revient. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

Afone comptabilise les coûts d'acquisition des titres directement en charges.

5.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

5.2.5 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Concernant les créances clients, la provision pour dépréciation est établie à partir de l'état du dossier dans le processus de recouvrement. Une analyse individuelle des clients est donc réalisée à la clôture de l'exercice, une partie des créances fait l'objet d'une dépréciation en fonction de leur ancienneté.

5.2.6 Valeurs mobilières de placement

Le poste « valeurs mobilières » est essentiellement composé de SICAV, de dépôts à terme et d'actions propres comptabilisées à leur valeur historique.

Sur la base de leur valeur de marché, ces valeurs mobilières peuvent être dépréciées.

5.2.7 Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

5.2.8 Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés à la fin de la période mais correspondant à des produits imputables à cette période.

5.2.9 Compte de régularisation

Toutes les charges constatées d'avance et tous les produits constatés d'avance sont liés à l'exploitation.

5.2.10 Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des dettes potentielles évaluées à l'arrêté des comptes nettement précisées quant à leur objet et dont la charge est imputable à cette période.

5.2.11 Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- Pour l'activité télécom fixe, des reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.
- Pour l'activité de téléphonie mobile, des ventes des minutes consommées par les utilisateurs et des services afférents.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

5.2.12 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels comprennent, d'une part les éléments exceptionnels non récurrents provenant des activités ordinaires et d'autre part les éléments extraordinaires.

5.3 Détail des comptes

5.3.1 Immobilisations

5.3.1.1 Immobilisations Incorporelles

Les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice se présentent ainsi :

Immobilisations Incorporelles	31/12/13	+	-	31/12/14
Logiciels	5 225	35		5 260
IRU	15 142		142	15 000
Fonds Commercial/Malis	4 700			4 700
Immos en cours	0	0	0	0
Total	25 066	35	142	24 960

Amortissements	31/12/13	+	-	31/12/14
Logiciels	4 542	289	0	4 831
IRU	7 487	1 017	55	8 449
Fonds Commercial/Malis	3 605	100		3 655
Immos en cours	0			0
Total	15 634	1 406	55	16 935

Net	9 432			8 023
-----	-------	--	--	-------

Les fonds de commerce se décomposent en trois parties :

► téléphonie entrante : 264 K€

FDC ABEC = 3.8 K€, FDC ADG Conseil = 198.0 K€, FDC FNCT = 15.2 K€, Edison FDS Prosodie = 47.0 K€

► téléphonie sortante : 644 K€

FDC Téléphonie Sortante = 5 K€, FDC PBX = 300 K€, FDC EMS - EVATEL = 229 K€, FDC ESE = 110 K€

► mali de fusion : 3 792 K€

Mali de fusion Elsaphone = 783 K€, Mali de fusion EMS = 3 009 €

Le total des amortissements et dépréciations est de 3 655 K€ et se décompose comme suit :

- Le fonds de commerce ABEC est déprécié pour la totalité.
- Le fonds de commerce Téléphonie Sortante est déprécié pour la totalité.
- Le fonds de commerce PBX est déprécié pour la totalité.
- Le fonds de commerce EMS - EVATEL est déprécié pour la totalité
- Le fonds de commerce ESE est déprécié pour la totalité.
- Le mali de fusion EMS est déprécié pour la totalité.

5.3.1.2 Immobilisations Corporelles

Immobilisations Corporelles	31/12/13	+	-	31/12/14
Agencement	638			638
Mat. De transport	9			9
Mat. Informatique & Mat. Bureau	6 657	113	10	6 760
Immo corporelles en cours				
Total	7 304	113	10	7 408

Amortissements	31/12/13	+	-	31/12/14
Agencement	438	46		484
Mat. De transport	3	3		6
Mat. Informatique & Mat. Bureau	4 966	986		5 951
Total	5 407	1 035	0	6 442

Net	1 897			966
------------	--------------	--	--	------------

Les principales variations correspondent à des investissements de l'exercice, constitués par des matériels informatiques.

5.3.1.3 Immobilisations Financières

Immobilisations Financières	31/12/13	+	-	31/12/14
Participations	30 599	4 192	3 162	31 629
Créances de participation	30		30	0
Prêts et autres immobilisations financières	245		212	33
Total	30 874	13 119	4 364	31 662

Dépréciations	31/12/13	+	-	31/12/14
Participations	9 308	1 023	3 300	7 031
Créances de participation	0		0	0
Prêts et autres immobilisations financières	0			0
Total	9 308	1 023	3 300	7 031

Net	21 566			24 631
------------	---------------	--	--	---------------

La variation positive de 4 192 K€ des titres de participation se décompose principalement comme suit :

- Augmentation des titres auprès de la société Afone Paiement pour 750 K€, suite aux souscriptions aux augmentations de capital réalisées.
- Augmentation des titres auprès de la société Comgéfi par conversion de la créance en compte courant détenues envers la filiale pour 1 250 K€.
- Prise de participation dans la société Afone Infrastructure suite à la fusion d'Afone Infrastructure avec Téléplanète (2 162 K€). Cette opération s'analyse comme un échange de titres Téléplanète contre des titres Afone Infrastructure, la valeur brute des titres Afone Infrastructure correspondant à la valeur nette comptable des "anciens" titres Téléplanète.

La variation négative des titres de participation correspond ainsi à la sortie des titres Téléplanète à hauteur de 3 162 k€. Ces titres étaient dépréciés à hauteur de 1 M€.

La variation négative des créances de participations (-30k€) correspond au remboursement des créances financières de Sextant.

Les titres de participation des sociétés COMGEFI et BretaFone ont été dépréciés en raison de leurs résultats déficitaires accumulés.

Les dépréciations relatives à la société AFONE MONETICS ont été ajustées pour tenir compte des bénéfices réalisés sur l'exercice et de la situation nette comptable à la clôture de l'exercice. Il en découle une reprise de dépréciation sur créance sur participation de 2 550 K€. La dépréciation des titres de Téléplanète (1 000k€) a été entièrement reprise sur l'exercice 2014 du fait de la fusion avec la société Afone Infrastructure.

5.3.2 Clients et comptes rattachés

Les postes « clients » et « Factures à établir » sont composés pour l'essentiel de créances sur de grands groupes de télécommunication et de sociétés du groupe.

	31/12/2014	31/12/2013
Clients	6 282	9 391
Factures à établir	3 521	3 234
Clients douteux	240	277
Dépréciation comptes clients	-306	-609
Total poste clients	9 738	12 294

5.3.3 Autres créances et compte de régularisation

Nature	31/12/2014	31/12/2013
Créances fiscales et sociales	998	1 272
Comptes courants filiales	4 431	2 659
Dépréciation des Comptes courants	0	0
Compte courant Intégration fiscale	385	261
Personnel	15	35
Débiteurs divers	12	14
Produits à recevoir	0	7
Autres Créances	5 841	4 249
Charges Constatées d'avance	294	281
Total	6 135	4 530

La diminution du poste de "compte courant des filiales" est essentiellement liée à la prise de participation complémentaire dans le capital de Comgefi par libération avec la créance en compte courant détenu par Afone.

5.3.4 Etat des échéances des créances

Le montant total brut des créances de la société Afone s'élève à 16 212 K€ dont les échéances sont les suivantes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances financières	33		33
Créances clients	10 044	9 804	240
Comptes courants filiales	4 431	4 431	
Compte courant intégration fiscale	385	385	
Créances personnel	15	15	
Créances fiscales	998	998	
Autres créances	12	12	
Charges constatées d'avance	294	294	
Total	16 212	15 939	273

5.3.5 Détail des produits à recevoir

Au 31 décembre 2014, les produits à recevoir sont constitués de :

Clients – Factures à établir	3 521 k€
Autres produits à recevoir	0k€

5.3.6 Valeurs mobilières de placement

Le poste « valeurs mobilières » est composé de :

- SICAV comptabilisées à leur valeur historique au 31/12/2014 pour un total de 862 K€. Les valeurs mobilières ont généré un profit net de 60 K€ au titre de l'exercice 2014.
- Placement à terme pour 5 000 K€.
- De 82 452 actions propres pour un total de 481 K€.

5.3.7 Capitaux propres

5.3.7.1 Composition du capital social

Le capital social est composé de 5 890 016 actions avec un nominal de 0,10 €. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

5.3.7.2 Tableau de variation des fonds propres (hors provisions règlementées)

	Capital social	Prime d'émission et de fusion	Réserves	Résultat net	Report à Nouveau	Acompte / dividendes	Total
Capitaux Propres 2013	589	25 041	62	7 874	1 691	-1 701	33 557
Affectation Résultat 2013				-7 874	4 489	3 385	0
Dividendes versés en 2014 sur résultat 2013						-1 683	- 1683
Acompte sur dividendes versés						-1 162	-1 162
Résultat 2014				6 735			6 735
Capitaux Propres 2014	589	25 041	62	6 735	6 180	-1 162	37 446

5.3.8 Provisions pour risques et charges

Nature de la provision	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour risques et charges :		
- Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	121	269
- Engagements retraites	16	36
- Autres	0	49
- Risques Bailleur		
- Attribution actions gratuites		
Total	137	354

L'engagement de retraite, calculé selon la méthode rétrospective, tient compte des paramètres suivants :

Convention collective applicable : Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs, conseils, société de conseils.

Hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié : L'âge de départ est calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du taux plein selon les dernières modalités de départ à la retraite.

La provision est calculée avec charges sociales (estimées au taux de 45 %).

Taux de sortie évalué statistiquement selon une loi permettant d'affecter un taux de sortie à une catégorie définie selon l'âge du salarié

- Table de mortalité retenue : table INSEE 2008-2010 (sexe masculin ou sexe féminin)
- Taux d'actualisation financière : 1.60 %
- Taux de revalorisation des salaires : 0.5 %

5.3.9 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts bancaires	1 372	2 755
Concours bancaires	0	10
Total	1 372	2 765
Dont à moins d'1 an	983	1 387
Dont à plus d'1 an	389	1 368
Dont à plus de 5 ans		

La société n'a pas souscrit d'emprunt au cours de l'exercice 2014.

5.3.10 Emprunts et dettes financières diverses

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts et cautionnements	501	547
Comptes courants	2 816	1 290
Compte courant intégration fiscale	79	394
Intérêts courus non échus	2	6
Total	4 193	2 237

5.3.11 Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs	6 832	7 986
Factures à recevoir	4 659	4 815
Total poste Fournisseurs	11 491	12 801

Le poste « Factures à Recevoir » est principalement constitué de dettes relatives aux achats de télécommunications.

5.3.12 Autres dettes

Nature		31/12/2014	31/12/2013
Dettes Sociales	- Salaires	96	817
	- Caisses sociales	99	410
Dettes Fiscales	- TVA collectée	1 316	1 305
	- TVA sur factures à établir	391	530
	- Impôts et taxes à payer	127	275
Dette IS intégration fiscale			
Sous total		2 029	3 336
Produits Constatés d'avance		60	162
Clients avoir à établir		32	375
Autres dettes		8	8
Total		2 128	3 881

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

5.3.13 Etat des échéances des dettes

Le montant total brut des dettes de la société Afone s'élève à 18 455 K€ dont les échéances sont les suivantes :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes financières	1 875	986	889
Dettes fournisseurs	11 491	11 491	
Dettes sociales	195	195	
Dettes fiscales	1834	1834	
Comptes courants	2 896	2 896	
Autres dettes	103	103	
Produits constatés d'avance	60	60	
Total	18 455	17 566	889

5.3.14 Détail des charges à payer

Au 31 décembre 2014, les charges à payer sont constituées de :
Fournisseurs – Factures non parvenues 4 658 k€

Dettes fiscales et sociales 165 K€

5.3.15 Chiffre d'affaires

Activité	31/12/2014	31/12/2013
Téléphonie Entrante	10 543	13 402
Téléphonie Sortante	648	811
VOIP	607	3 898
Ventes Matériels	0	332
MVNO	33 089	33 910
Autres Ventes réalisées	2 259	5 052
Total	47 146	57 403

Le chiffre d'affaires se répartit entre prestations d'opérateurs de télécommunications et édition de services. Ces prestations sont toutes effectuées en France.

La diminution du chiffre d'affaires VOIP est directement lié au transfert du fonds de commerce relatif aux offres monétiques en date du 31 décembre 2013 à la société Afone Monétics

5.3.16 Autres achats et charges externes

	31/12/2014	31/12/2013
Rétrocessions aux clients	3 524	4 047
Achats Opérateurs Télécom	35 457	39 179
Achat non stockés	88	224
Sous-traitance	1 649	1 439
Publicité	374	572
Locations	662	1 896
Maintenance	891	1 105
Assurances	81	84
Personnel extérieur	0	8
Honoraires et commissions	1 213	1 475
Déplacements, missions, réceptions	169	494
Frais postaux et télécommunications	291	353
Frais et services bancaires	262	292
Divers	216	160
Total	44 879	51 330

5.3.17 Charges de personnel et Effectifs

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunérations du Personnel	1 481	5 914
Charges sociales	404	2 073
Total	1 885	7 987
Cadres	5	53
Employés	29	83
Apprenti		
Dirigeant	2	2
Total effectif fin de période	36	138
Dont personnel intérimaire	0	0

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constatée dans les comptes annuels pour un montant de 41 627 €.

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du poste « charges de personnel ».

Par ailleurs, les modalités d'utilisation du crédit d'impôt telles que précisées dans l'article 244 quater C du CGI ont été appliquées. Le C.I.C.E. de l'exercice précédent a ainsi permis le financement de l'amélioration de la compétitivité à travers des efforts en matière :

- D'investissements,
- De formation,
- De prospection de nouveaux marchés.
-

Au titre de l'exercice 2014, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis dans le cadre du droit individuel à la formation s'élève à 1 507 heures.

5.3.18 Dotations aux provisions et dépréciations

Nature	31/12/2013	Dotation	Reprise (Dotation utilisée)	Reprise (Dotation non utilisée)	31/12/2014
Provisions réglementées	237			-42	196
Provision pour risques et charges	354	7	-171	-53	137
Dépréciation Clients douteux	609	13	-316		306
Dépréciation Stocks	54	27	-54		27
Dépréciation des Fonds de commerce	3 605	51			3 655
Dépréciation immos financières	9 308	1 273	-3 550		7 031
Dépréciation actions propres					
Dépréciation Comptes courants					
Total	14 058	1 371	-4 186	-95	11 242
Dont exploitation		47	-594		
Dont financières		1 273	-2 550		
Dont exceptionnelles		51	- 1 042		

5.3.19 Résultat financier

Le résultat financier est constitué de produits financiers pour 11 265 K€ et de charges financières pour 1 362 K€.

Afone a perçu 8 550 K€ de dividendes provenant de Meta-Lfone.

La provision pour dépréciation des titres Monetics a été reprise a hauteur de 2 550 k€. En revanche, une dépréciation de 1 250 k€ a été comptabilisée sur les titres COMGEFI et de 23 k€ sur les titres BRETAFONE.

5.3.20 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -96 k€ contre -83 K€ pour l'exercice 2013 et est principalement constitué :

- De la dépréciation des fonds de commerce pour 51 K€
- De la perte sur cession d'immobilisations incorporelles pour 86 k€
- De la reprise de provision pour amortissement dérogatoire de 42 k€

5.3.21 Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant impôt	Résultat fiscal	Impôt dû	Résultat Net
Résultat courant	7 776	2 108	913	6 831
Résultat exceptionnel	-96	-96	-32	-96
Total	7 680	3 013	945	6 735

Le résultat fiscal est le résultat fiscal déterminé dans le cadre de l'intégration fiscale.

L'impôt dû se répartit comme suit :

- Crédit d'impôts pour -18 K€
- Produit d'intégration fiscale pour - 494 K€
- Charge d'impôt sur les sociétés à payer pour 1 333 K€
- Contributions additionnelles sur l'IS pour 20 K€
- Contributions sur les versements de dividendes pour 104 K€

La société Afone est soumise à la contribution additionnelle de 3,3 % et à la contribution additionnelle de 3 % sur les montants distribués.

Il n'y a plus de déficit reportable groupe depuis le 31 décembre 2011.

Une intégration fiscale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2008, dans les conditions prévues à l'article 223.A du Code Général des Impôts, la société Afone étant la société mère de cette intégration fiscale.

Les règles de répartition de la charge d'impôts du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :

- Pour toutes les sociétés du Groupe : constatation d'une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale ;
- Chez la mère : constatation en charges ou en produits de l'incidence des retraitements liés au régime.

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	BASE	IMPÔT
- Participation effort construction	6	2
- Organic	71	24
- Provision Retraite	16	5

ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	BASE	IMPÔT
- Amortissements dérogatoires	196	65

5.3.22 Exposition aux risques de changes et de taux

Les transactions monétaires réalisées par Afone sont libellées en Euros. Afone ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois mais la société n'est que faiblement endettée. Dans ce contexte, le risque de taux d'Afone apparaît limité.

5.3.23 Autres risques

Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunications français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients.

La concentration du risque de contrepartie lié aux autres comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients

Risque de liquidité : La société est peu sensible au risque de liquidité compte tenu de sa trésorerie disponible placée en titres de créances négociable à court terme.

Gestion des covenants : Deux contrats d'emprunt parmi les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à la société Afone contiennent des dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe.

Emprunts	Capital restant dû à la clôture	Ratios financiers demandés	Respecté
Emprunt n°1	178	Fonds de roulement > 0	Oui
		Fonds propres / Total Bilan > 0,2	Oui
		Endettement à MLT / Fonds propres < 1	Oui
Emprunt n°2	135	Capitaux propres >=0,90 des capitaux propres 2010	Oui
		Fonds propres et quasi Fonds propres / Endettement à MLT > 1	Oui
		Endettement ajusté / Capitaux propres <= 2	Oui

Risques environnementaux : l'activité de l'entreprise entraîne un risque environnemental non significatif.

Litiges : Afone est engagé dans plusieurs litiges clients. Au regard de l'avancement des dossiers et de leurs solidités respectives, la Direction de la société estime qu'aucune provision complémentaire ne doit être comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

5.4 Eléments hors bilan

5.4.1 Engagements donnés

Afone s'est portée caution dans le cadre d'emprunts souscrits par Afone Monétics. Le montant de ces cautions au 31 décembre 2014 s'élève à 22 K€, issus de l'emprunt 2011 sur HSBC.

5.4.2 Engagements recus

Néant

5.4.3 Engagements réciproques

Néant

5.5 Informations relatives aux parties liées

5.5.1 Informations relatives aux entreprises liées

En K€	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles il y a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	31 429	200
Créances rattachées à des participations	0	
Créances		
Créances clients	1 111	5 599
Autres créances	5 629	
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 784	2 638
Autres dettes	3 684	
Eléments financiers		
Produits financiers	103	8 549
Charges financières	30	
Autres		
Charges d'exploitation	3 614	13 955
Produits d'exploitation	2 455	18 939

L'ensemble des opérations intervenues avec des parties liées au cours de l'exercice 2014 concerne des entités détenues à au moins 50% par la société Afone.

5.5.2 Informations relatives aux autres parties liées

Par ailleurs, et conformément à la réglementation applicable, il est précisé ci-après les transactions avec des entités non détenues à 100% :

- SCI Immobordo (Merignac – 33) Loyers : 26.300 € Charges locatives : 0 €
- SCI Lincoln (Paris – 75) Loyers : 181.594€ Charges locatives : 7.746 €

Les organes de direction sont composés de quatre administrateurs. Deux administrateurs sont rémunérés par la société, le montant global des rémunérations versées pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 est de 477 K€.

Aucun engagement lié à des prestations de retraite concernant les mandataires sociaux n'a été pris au cours de l'exercice.

5.6 Crédits – baux

La société a souscrit un Crédit Bail Mobilier au cours de l'exercice 2012 ayant pour but de financer du matériel informatique. Ce contrat a pour échéance Juillet 2015. Le bien aurait été amorti sur 3 ans dans le cas où elle l'aurait inscrit à son bilan.

	Valeur d'origine	Amortissements			Redevances		
		Cumul Antérieur	Dotation exercice	Au 31/12/14	Cumul Antérieur	Redevance	Au 31/12/14
Terrains							
Constructions							
Mat.&Outill.							
Autres	1 000	666	333	1 000	519	346	865
Total	1 000	666	333	1 000	519	346	865

	Redevances Restant à payer	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Option d'achat
Terrains					
Constructions					
Mat.&Outill.					
Autres	173	173	0	0	10
Total	173	173	0	0	10

5.7 Evénements postérieurs

A compter du 01/04/2015, une partie des actifs de la société AFONE est transférée vers la société Afone Infrastructure. Les actifs transférés concernent l'activité de téléphonie fixe, apportés pour une valeur de 7,7 M€.

Filiales et participations (en K€)

Société	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-Part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Afone Monétics	6 605	6 562	100	21 619	16 419		22	11 873	3 038	
Afone Infrastructure	595	0	100	2 172	2 172	2 850		4206	-1 218	
Afone Sécurité	787	1 901	100	3 400	3 400	1 580		5 240	347	
Meta-Lfone	200		50	100	100			30 246	10 361	8 550
Bretafone	200	-55	50	100	100	1		7	-22	
Afone Paiement	2 550	-617	95.24	2 430	2 430			1 734	-676	
Comgefi	1 750	-530	100	1 808	0			165	-1 365	

VI- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

**Expertises et Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS**

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

**BECOUZE
1, rue de Buffon
49100 ANGERS**

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'ANGERS

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 589 001,60 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et Informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et Informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.1. "Faits marquants de l'exercice" de l'Annexe présente les opérations relatives aux titres de participation réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. La note 3.2.3. de l'Annexe précise les modalités d'évaluation et de constitution de provisions pour dépréciation des immobilisations financières. Sur la base des informations communiquées, nous avons examiné la traduction comptable des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que les paramètres et hypothèses d'évaluation des valeurs d'inventaire des titres de participation détenus dans les sociétés du Groupe. Nous avons vérifié que la note 3.3.1.3. de l'Annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.


Fait à PARIS et ANGERS, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Expertises et Services


P. RIMMER

BECOUZE


E. DUBAIL

VII – RAPPORT DE GESTION 2014

1. L'ACTIVITE

1.1 L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

Société	Siren	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
AFONE	411 068 737	Société consolidante	Intégration globale
AFONE MONETICS	347 719 171	100,00 %	Intégration globale
AFONE CALL	503 586 935	100,00 %	Intégration globale
AFONE INFRASTRUCTURE	799 201 876	100,00 %	Intégration globale
AFONE PAIEMENT	530 129 204	95,29 %	Intégration globale
AFONE SECURITE	402 490 866	100,00 %	Intégration globale
AFONE SERVICES	384 529 483	100,00 %	Intégration globale
TELEPLANETE *	390 411 445	100,00 %	Intégration globale
SEXTANT	343 751 947	75,74 %	Intégration globale
META-LFONE	501 396 378	50,00 %	Mise en équivalence
BRETAZONE	533 266 599	50,00 %	Mise en équivalence
2R MUSIC	424 297 091	Entité <i>ad hoc</i>	Intégration globale
COMGEFI	527 789 804	100,00 %	Intégration globale
CAT'SECURITE **	394 373 930	100,00 %	Intégration globale
ASTP***	449 823 038	100 %	Intégration globale

* Afone Infrastructure a absorbé Téléplanète au 31 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014

** Cat'Sécurité a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation par transmission universelle du patrimoine à l'associée unique la société Afone Sécurité le 31 juillet 2014.

***La société Afone Sécurité a acquis le 28 juillet 2014, 100 % de titres composant le capital de la société ASTP.

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 49 288 K€, en diminution de 3,55 % par rapport à 2013, et un résultat net (part du groupe) de 2 004 K€ contre 3 534 K€ pour l'exercice précédent, en diminution de 43,29 %.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

Activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé

▪ Évolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2014, le Groupe a réalisé importantes modifications de son organisation juridique et structurelle.

Ces modifications se sont traduites au cours de l'exercice 2014 par les opérations suivantes :

- Fusion absorption de la société TELEPLANETE par la société AFONE INFRASTRUCTURE débutant ainsi le regroupement de l'ensemble des activités de téléphonie fixe du groupe au sein de cette dernière société.
- Transmission universelle du patrimoine de la société CAT SECURITE au profit de la société AFONE SECURITE consolidant ainsi le regroupement de l'ensemble des activités de sécurité du groupe au sein de cette dernière société.

Le groupe va poursuivre ses changements d'organisation engagés durant l'année 2014 et ainsi continuer l'optimisation de sa production.

Les solutions innovantes développées en 2014, qui permettent la monétisation de données qualifiées en s'appuyant sur les infrastructures wifi déployées par le groupe, vont être enrichies durant l'année 2015.

Dans le même temps, le déploiement des infrastructures va se poursuivre, notamment dans plusieurs villes de taille moyenne en France.

Le groupe maintient sa stratégie de croissance dans les métiers de la télé-sécurité y compris au travers d'acquisitions de parcs ou d'entreprises. La société AFONE SECURITE, durant l'exercice 2014 a ainsi fait l'acquisition du fonds de commerce de la société SGIR et l'acquisition de la société ASTP à Dijon.

La progression dans le développement des métiers d'acquisition de paiement sera soutenue par une activité commerciale renforcée.

▪ **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés.**

Dès le début de l'exercice en cours, il a été réalisée l'opération d'apport de l'activité « téléphonie fixe » de la société AFONE au profit de la société AFONE INFRASTRUCTURE. Cette opération réalisée aux termes d'une décision de l'Associée unique de la société AFONE INFRASTRUCTURE, la société AFONE, en date du 26 Mars 2015 a marqué l'achèvement du regroupement des activités de « téléphonie fixe » du groupe au sein de la société AFONE INFRASTRUCTURE.

▪ **Activité en matière de recherche et de développement**

Le groupe a concentré son effort de recherche et développement sur son activité wifi sous la marque WIFILIB.

Il a, par ailleurs, développé une application mobile de géolocalisation sous la marque WEKIKI destinée à la gestion des animaux domestiques.

Le Groupe se doit de conserver des solutions innovantes pour ses clients et pour conquérir de nouvelles parts de marché.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 49 288 K€ en 2014, soit une baisse de 3,55 % en données historiques par rapport à 2013.

La baisse du niveau d'activité du Groupe est principalement concentrée sur les métiers historiques de l'UGT Télécom. Le marché très concurrentiel associé à une pression permanente sur les prix, impacte directement le revenu moyen par client.

Ceci conforte la stratégie du Groupe, dans le fait d'accélérer la période de transition actuelle, entre les activités matures du groupe et les nouvelles offres innovantes dont l'acquisition des flux de paiement par carte bancaire ou par internet, mais également sur le déploiement de la technologie wifi (WIFILIB)

L'activité (UGT) télécom reste la principale composante du chiffre d'affaires consolidé représentant 88 % de l'activité du Groupe sur l'exercice 2014.

Le résultat opérationnel courant s'affiche à 2 738 K€ en baisse de 2 250 K€, représentant une diminution de plus de 45 %. Pour l'année 2014, le résultat opérationnel courant représente 5,5 % du chiffre d'affaires, contre 9.8 % en 2013. La baisse du résultat des sociétés mis en équivalence a influencé mécaniquement la diminution du résultat opérationnel.

Les décisions organisationnelles et de gestion d'exploitation ont permis de réduire les charges opérationnelles de 1 874 K€ représentant une baisse de 9.2%.

La trésorerie disponible du Groupe s'établit au 31 décembre 2014 à 13 181 K€, en augmentation de 1 370 K€ au regard l'exercice 2013. Au 31 décembre 2014, la structure bilancielle du Groupe présente des capitaux propres de 38 681 K€.

Description des principaux risques et incertitudes

Les marchés de la téléphonie fixe et mobile en France sont liés à la croissance du nombre d'abonnements.

Les revenus du groupe Afone dépendent en grande partie du nombre d'abonnements à ses services (fixe et mobile) qui sont fortement liés, de manière directe ou indirecte, à la croissance du nombre d'utilisateurs en France. Le niveau des revenus futurs générés par ces abonnements est donc difficile à prévoir sur des marchés matures tels que ceux-ci. L'activité du groupe, ses résultats opérationnels et sa situation financière pourraient être sérieusement affectés si le nombre d'utilisateurs sur le marché fixe et mobile en France devait baisser.

La vive concurrence dans le secteur sur lequel intervient le Groupe pourrait entraîner une baisse des parts de marché ou de rentabilité des activités

Comme au cours des exercices précédents, le Groupe doit faire face à une concurrence très vive dans les principaux marchés sur lesquels il opère. Face à cette concurrence et dans l'objectif d'accroître ou de maintenir ces parts de marchés,

Afone doit démultiplier le nombre d'offres pour répondre au plus près de l'attente du marché.

Si l'accroissement de la concurrence sur les services de base ne permettait pas au Groupe de maintenir ses parts de marché ou conduisait à réduire significativement ses marges, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

La crise économique actuelle pourrait affecter l'activité du Groupe de manière significative, notamment par son impact sur le chiffre d'affaires du Groupe ou le développement des nouveaux services.

La dégradation du contexte économique dans la zone euro a provoqué une perte de confiance dans l'économie Européenne et plus particulièrement sur le marché Français. La situation économique est très dégradée et on a pu constater une diminution de la consommation des ménages et l'activité des commerces et des entreprises. Dans ce contexte d'évolution, le chiffre d'affaires et les résultats d'AFONE pourraient être affectés de manière significative.

La saturation des réseaux de collecte et de transport engendrée par le développement de nouveaux usages pourrait contraindre le fournisseur d'accès et les opérateurs de réseaux mobiles à procéder à moyen terme à des investissements très importants dans les réseaux qui pourraient alors se révéler difficiles, voir impossibles à rentabiliser.

La généralisation actuelle des usages du haut débit a déjà ponctuellement produit et pourrait conduire plus globalement à l'avenir à la saturation des réseaux de collecte et de transport existants, provoquant à court terme l'insatisfaction clients.

Pour répondre à la demande des clients, à la pression des fournisseurs de service, ou des autorités réglementaires, les opérateurs actuels pourraient être contraints à moyen terme de procéder à des investissements massifs afin d'augmenter la capacité de ses réseaux.

Il n'existe aucune garantie que de tels investissements nécessaires ou imposés et réalisés par les opérateurs historiques, ne puissent pas être répercutés sur les structures comme celle du Groupe AFONE. Si une telle situation se révélait, la situation financière du Groupe pourrait alors être affectée.

Le Groupe a opté pour une stratégie de développement de nouvelles activités et croissance externe pour faire face aux situations listées ci-dessus, cette stratégie pourrait s'avérer coûteuse et/ou inefficace, notamment en raison de la crise économique ou du cadre réglementaire.

Afin de faire face à l'évolution rapide de son secteur d'activité, le Groupe a opté pour une stratégie qui s'appuie notamment sur le développement de services à valeur ajoutée, sur le développement de nouveaux domaines d'activité et sur les opportunités de croissance externe sur les marchés de la téléphonie mobile, des moyens de paiement et de la sécurité.

Le développement de ces nouveaux services et domaines d'activités pourrait être perturbé en raison des développements réglementaires ou en raison de la crise économique, ces services pouvant être considérés par certains clients comme des services non essentiels.

Toutefois, dans ce contexte difficile, le groupe se positionne clairement en tant qu'acteur majeur du développement de la nouvelle technologie basée sur l'accès libre au wifi. C'est dans ce cadre, qu'il développe son réseau WIFILIB dédié aux nouveaux modes de communication entre les professionnels et le public.

Utilisation par la société des instruments financiers

L'utilisation des instruments financiers par le Groupe n'a pas de conséquence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif.

Progrès réalisés – difficultés rencontrées

La complexité technique des activités du Groupe, nécessite de manière permanente, une évolution des systèmes d'informations, de développement logiciel spécifique tout en adaptant les organisations associées.

Pour répondre à ces exigences, Afone a engagé une rationalisation de ses « outils de production », instauré des procédures et des contrôles spécifiques dédiées aux métiers, en renforçant la sécurité et la qualité de ses données.

L'ensemble de ces éléments, nous permet aujourd'hui de maintenir notre compétitivité sur certains marchés en décroissance, de renforcer notre position sur des secteurs en développement (le paiement électronique) mais surtout d'aborder des nouveaux pôles d'activités innovants.

Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Compte tenu de la structure de son bilan et de sa position nette de trésorerie, les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse sont limités.

L'activité du groupe par branches d'activités

La téléphonie

L'activité téléphonie représente la part la plus importante du chiffre d'affaire du Groupe, puisqu'elle représente plus de 88 % du total.

Le résultat associé à cette activité, dégage un bénéfice net part du groupe de 1 751 K€.

La constitution de parcs

L'activité constitution de parcs, correspondant à la branche sécurité, représente 12 % du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe

Le résultat net part du Groupe de cette activité est de 254 K€

L'activité propre de la société AFONE

La société AFONE, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 47 146 K€, en diminution de 17,87 %, et a généré un bénéfice de 6 735 K€, contre 7 874 K€ pour l'exercice précédent, en baisse de 14,46 %.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

Commentaires sur l'activité de la société AFONE au cours de l'exercice écoulé

Situation de la Société et son activité durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires réalisé par la société s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent, puisqu'il s'est élevé à 47 146 K€ contre 57 403 K€, avec un résultat d'exploitation qui ressort en perte de 2 127 K€ contre une perte de 5 872 K€ pour l'année 2013.

Le résultat financier est positif à 9 903 K€, compte tenu notamment des dividendes perçus des sociétés filles pour un montant de 8 550 K€.

La société enregistre donc un bénéfice pour l'exercice de 6 735 K€. Nous vous rappelons que le bénéfice net de l'exercice 2013 s'élevait à 7 874 K€.

Il est important de rappeler que le périmètre de facturation de la société Afone entre les 2 exercices a changé. En effet, au 31 décembre 2013, la société avait apporté à Afone Monetics le fond de commerce concernant les activités liées aux « box monétiques » transférant ainsi, à compter de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires de ces activités au sein de sa filiale. D'autre part, au cours de l'exercice clos, la société AFONE a procédé à une importante réorganisation de ses effectifs. Cette réorganisation s'inscrivant dans le cadre de la réorganisation du groupe par pôle d'activité, a abouti au 1^{er} janvier 2014 au transfert de 122 salariés de la société AFONE, vers les autres sociétés du groupe, notamment les sociétés AFONE MONETICS, AFONE INFRASTRUCTURE et COMGEFI.

Par ailleurs, dans ce même cadre, 22 salariés opérant pour l'activité Télécom mobile ont été transférés de la société AFONE CALL vers la société AFONE.

A la clôture de l'exercice 2014, l'effectif d'AFONE s'établit ainsi à 36 salariés.

Évolution prévisible

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

Événements importants intervenus depuis la date de clôture

La société AFONE a apporté son activité « téléphonie fixe » à la société AFONE INFRASTRUCTURE, achevant ainsi une longue phase de réorganisation des activités du groupe par pôle.

Activités en matière de recherche et de développement

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées**

Sociétés	Chiffre d'affaires (en K €)	Résultat net (en K €)
AFONE SECURITE	5 240	347
AFONE MONETICS	11 873	3 038
AFONE PAIEMENT	1 734	(676)
COMGEFI	166	(1 365)
AFONE INFRASTRUCTURE	4 206	(1 218)
AFONE SERVICES	924	2
AFONE CALL	692	8
SEXTANT	1 333	77
ASTP	1 417	185

▪ **Progrès réalisés – difficultés rencontrées**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Perspectives d'avenir**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Description des principaux risques et incertitudes**

Les commentaires concernant la Société sont identiques à ceux du Groupe.

▪ **Utilisation par la Société des instruments financiers**

L'utilisation des instruments financiers par la Société n'a pas de conséquence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif.

Informations sur les délais de paiement

En K€	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		31/12/14	31/12/13
Total des dettes fournisseurs	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13		
	3 930	5 184	2 809	1 717	0	28	93	1 058

▪ **Prises de participation et de contrôle**

La société Afone Sécurité a acquis le 28 juillet 2014, 100 % de titres composant le capital de la société ASTP.

La société AFONE a souscrit, le 26 juin 2014 à une augmentation du capital social de la société AFONE PAIEMENT pour un montant de 500 K€ et à une seconde augmentation du capital le 8 décembre 2014 pour un montant de 250 K€. Par ailleurs, AFONE a rachetés des titres auprès

d'actionnaires minoritaires pour un montant de 30 K€. Ainsi, à l'issue de ces opérations, la participation de la société AFONE dans le capital de la société AFONE PAIEMENT a été portée à 95,29 %.

De même, la société AFONE a souscrit, le 31 décembre 2014 à une augmentation du capital social de la société COMGEFI pour un montant de 1 250 K€.

▪ **Conséquences sociales et environnementales de l'activité**

Informations sociales et environnementales prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce

Thème	Information	Donnée Afone 2014
Emploi	Politique sociale	La gestion administrative ainsi que la prise en compte des spécificités locales restent le socle du développement des ressources humaines du Groupe mais l'essentiel des efforts se concentre vers l'accompagnement des managers et la gestion des mobilités fonctionnelles ou géographiques. Pour suivre l'évolution des activités du Groupe, une réorganisation profonde des sociétés a été menée en début d'année 2014 et a entraîné de nombreux mouvements de personnels et des transferts de contrats entre sociétés.
	Effectif total	L'effectif total du Groupe au 31/12/2014 est de 243 personnes dont 36 CDD et 207 CDI
	Répartition des salariés par sexe	La répartition des effectifs est de 55 % d'hommes pour 45% de femmes
	Répartition des salariés par âge	48% des effectifs est dans une tranche d'âge entre 25 et 35 ans, avec une moyenne sur l'ensemble des effectifs qui est de l'ordre de 34 ans
	Répartition des salariés par zone géographique	69% des effectifs sont sur le site d'Angers, 13% à Mérignac, 12% à Maxeville (Nancy), 3% à Dijon et 3% à Paris,
	Embauches et licenciements	Le Groupe a procédé à 113 embauches .Ces embauches sont majoritairement faites en CDI. Le Groupe a formalisé une procédure de recrutement qui passe par une validation par la direction et un entretien croisé avec le DRH et le responsable hiérarchique.

		<p>Afone comptabilise 281 entrées au total en 2014 dont 159 transferts de contrats et 9 liées au rachat de la société ASTP.</p> <p>119 personnes ont quitté l'entreprise en 2014, à la suite soit d'une démission, d'une rupture conventionnelle, d'une rupture de période d'essai ou de CDD, d'une fin de contrat CDD, ou d'un licenciement (au nombre de 12). De la même manière, 151 transferts de contrats sont également à comptabiliser dans les sorties du Groupe.</p> <p>Dans ses programmes de recherche d'activités nouvelles, le Groupe fonctionne en mode projet, ce qui explique notamment les variations de flux de personnel chaque année.</p>
	Les rémunérations et leur évolution	<p>La rémunération moyenne brute annuelle des effectifs du Groupe en 2014 est de 32 000 €. Les salaire moyens par grands métiers sont :46 000 € pour les développeurs de projets, 35 000 € pour les forces commerciales, 20 000 pour la relation clients. 54% des collaborateurs ont une part variable dans leur rémunération. La partie variable représente en moyenne 11% de la rémunération totale.</p> <p>L'évolution des salariés passe par des entretiens professionnels annuels d'évaluation, qui concernent tous les salariés du Groupe (cf. partie formation). La promotion interne est favorisée.</p>
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	<p>L'organisation du travail est facilitée par la mise en oeuvre de systèmes d'information RH, permettant d'automatiser un certain nombre de tâches, notamment grâce à un accès direct pour les collaborateurs et les managers, à la gestion des plannings de présence, des congés...</p> <p>Des processus collaboratifs complémentaires sont déployés régulièrement. Globalement le temps de travail est sur une base de 39 heures hebdomadaire sauf métiers particuliers (PC de sécurité et Call center).</p> <p>Pour les métiers de la sécurité, dans le poste de contrôle, de 3 à 5 personnes sont présentes 24h /24.</p> <p>Les agents de sécurité effectuent des vacations de 12 heures qui incluent du travail de nuit. Pour les Call</p>

		center, l'organisation du temps de travail se fait par roulement du lundi au samedi de 8h à 21h. La durée du travail est de 39h par semaine. Une planification trimestrielle a été mise en place en 2014 à la demande des collaborateurs des Call center.
	Absentéisme	Le nombre de journées d'absence pour le Groupe est de 3635 jours. Le taux d'absentéisme est de 3,74 % pour les absences liées à la maladie.
Relations sociales	Organisation du dialogue social	Le Groupe a mis en place des instances représentatives du personnel et un Comité d'entreprise. Les délégués du personnel sont réunis mensuellement.
	Bilan des accords collectifs	Le Groupe n'a pas formalisé d'accords.
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	Dans le cadre du travail sur l'analyse des risque au travail, le document unique a été mis à jour. Un CHSCT est présent sur le site d'Angers et prend en charge toutes les problématiques de santé et sécurité des salariés du site. Les conditions de santé et sécurité dans les agences en région sont également suivies par le Directeur d'Afone Sécurité et Afone Services et par la Direction des Ressources Humaines.
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	Le Groupe n'a pas formalisé d'accords.
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence, leur gravité, ainsi que les maladies	En 2014, 4 accidents de travail dont 2 accidents de trajets ont été constatés, entraînant 31 jours d'arrêts. Le Groupe n'a pas recensé de maladie professionnelle en 2014.

	professionnelles	
Formation	Politiques mises en œuvre en matière de formation	<p>La politique générale de formation passe par la mise en place d'une démarche active d'intégration et de formation, notamment pour le personnel employé dans l'encadrement commercial. L'accent a été mis en 2014 sur le suivi de l'intégration des nouveaux collaborateurs et sur la construction d'un plan de formation permettant de répondre aux enjeux de formation au sein chez Afone.</p> <p>Le développement des compétences est entre autre abordé au cours des entretiens annuels qui sont des entretiens « manager-collaborateur ». Ils constituent une étape importante de la démarche de management et ont pour but d'améliorer la performance des salariés, de mettre en avant leurs potentiels et d'accompagner ainsi au mieux la gestion des ressources humaines du Groupe.</p> <p>Les objectifs de ces entretiens sont l'évaluation de l'année écoulée, la définition et la planification des objectifs futurs, le maintien et le renforcement des conditions de performance et le développement des compétences.</p>
	Nombre total d'heures de formation	En 2014, 1279 heures de formations ont été dispensées hors formation d'intégration pour toute nouvelle embauche. Des formations internes sont également organisées régulièrement, sans en suivre formellement les heures.
Egalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Une grille de rémunération a été mise en place.
	Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes	Le Groupe fait travailler des ESAT

	handicapées	
	Politique de lutte contre la discrimination	Un référentiel « management » à été mis en place avec comme principe l'égalité de traitement et le refus de toute discrimination
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Le Groupe exerce son activité en France et respecte la législation sociale Française.
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Le Groupe exerce son activité en France et respecte la législation sociale Française.
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Le Groupe exerce son activité en France et respecte la législation sociale Française
	A l'abolition effective du travail des enfants	Le Groupe exerce son activité en France et respecte la législation sociale Française

Thème	Information	Donnée Afone 2014
Politique générale en matière environnementale :	l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	L'activité du Groupe repose essentiellement sur la prestation de service et la distribution de produits de télécommunications. L'impact environnemental du Groupe est essentiellement indirect via les produits commercialisés mais son impact direct est faible (activité de bureau). Le Groupe réfléchit à intégrer dans les caractéristique des produits qu'il commercialise des questions sur leur écoconception.
	les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Une information est communiquée aux salariés sur le recyclage des déchets de l'entreprise. Une politique de tri sélectif est en cours.

	les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	D'une manière générale, le Groupe se conforme aux législations locales concernant le recyclage des produits électroniques et notamment les batteries de téléphone, les écrans informatiques et les téléphones mobiles usagés.
	le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	le groupe n'a pas enregistré de provisions pour risques environnementaux.
Pollution et gestion des déchets :	les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Le Groupe n'intègre aucune activité industrielle et son activité n'émet pas directement de rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant l'environnement.
	les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Afone a instauré une obligation de collecte des appareils usagés, via son activité de distribution directe. Les utilisateurs finaux sont invités à retourner au centre logistique du Groupe AFONE les matériels usagés. En fonction de l'article, AFONE envoie une règle de traitement de ce produit (chaque cas est traité séparément). Au niveau des retours client, lorsque le produit est sous garantie, il est envoyé vers INGENICO. Si le produit est réparable, il est réparé puis renvoyé vers le centre logistique de NSE et repart en stock. Si le produit n'est pas sous garantie et qu'il peut être réparé, il est envoyé vers un réparateur agréé par INGENICO puis renvoyé vers NSE. Si le produit n'est pas réparable, il peut être revendu à des broqueurs et en dernier lieu, s'il n'est pas revendu, il sera détruit ou recyclé. Des bennes sont prévues pour collecter le matériel à détruire, chaque benne est spécifique à un produit. Pour chaque enlèvement traité par VEOLIA, un certificat d'enlèvement et de destruction est fourni.
	la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	De par son activité, le Groupe ne génère pas directement de nuisances sonores ou de pollution spécifique.
Utilisation durable des ressources :	la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	La Groupe n'a pas de production ni de traitement particulier associé à son activité qui serait consommateur en eau ou tout autre fluide naturel. Le Groupe n'est pas situé dans une zone concernée par des contraintes locales d'approvisionnement en eau.
	la consommation de matières premières et les mesures prises pour	En tant que prestataire de services, les produits qui pourraient être distribués, sont des produits manufacturés ne faisant l'objet d'aucune modification

	améliorer l'efficacité dans leur utilisation	structurelle. L'achat de matériel neuf par le Groupe se fait essentiellement en lien avec INGENICO sur du matériel à la pointe de la technologie. Au niveau des composants, INGENICO est attentif au respect de l'environnement.
	la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Les principaux bâtiments occupés par le Groupe sont récents et respectent les contraintes énergétiques en vigueur.
	l'utilisation des sols	Nos activités de prestation de service, ne sollicitent pas l'utilisation des sols
Changement climatique :	les rejets de gaz à effet de serre	le transport des pièces détachées provenant de Chine se fait essentiellement par bateau, le transport du matériel assemblé se fait par camion via notre transporteur TNT. Le Groupe est attentif à grouper les commandes d'approvisionnement pour diminuer son impact en terme d'émissions.
	l'adaptation aux conséquences du changement climatique	Le Groupe favorise les déplacements en train et le covoiturage
Protection de la biodiversité :	les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Aucune mesure n'a été prise en faveur de la biodiversité.

Thème	Information	Donnée Afone 2014
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	en matière d'emploi et de développement régional	Le Groupe Afone recrute sur son bassin d'emploi.
	sur les populations riveraines ou locales	Le Groupe développe une implantation régionale localisée sur un site majeur à Angers.
Relations parties prenantes :	les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Le Groupe développe de nombreux partenariats. Le groupe a un partenariat particulier avec LECLERC pour l'offre mobile REGLO. Le Groupe a également un partenariat avec télégramme de Brest pour les forfaits BretaFone. Le Groupe est en lien avec SFR pour l'utilisation de leurs antennes, de leur réseau et avec NUMERICABLE pour les lignes fixes. Au niveau d'AFONE Paiement, un partenariat a été créé avec Crédit Mutuel ARKEA pour le compte bancaire des clients d'AFONE Paiement. Par ailleurs, un partenariat a été établi avec le Groupe GIE CB (regroupant tous les établissements de paiement) ainsi que l'AFEPAME (l'Association Française des Etablissements de Paiement et de Monnaie Electronique).
	les actions de partenariat ou de	La Fondation AFONE a été créée en février 2012 pour soutenir les jeunes ligériens dans l'accomplissement

	mécénat	de leur cursus scolaire ou universitaire.
Sous-traitance et fournisseurs :	la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	INGENICO, le principal fournisseur d'AFONE, est certifié ISO 14001 et ISO 9001. Pour la récupération des équipements, AFONE travaille essentiellement avec NSE qui est certifié ISO 14001 et ISO 9001.
	l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Le Groupe AFONE a choisi de travailler avec des fournisseurs situés en France, ces fournisseurs achètent des pièces détachées en Chine. Le Groupe n'intègre pas à ce jour, de politique formalisée RSE, dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs.
Loyauté des pratiques :	les actions engagées pour prévenir la corruption	Pour l'activité AFONE PAIEMENT, un contrôle externe est effectué sur tous les montants importants (plus de 8 000€). La lutte anti-corruption se fait également en lien étroit avec Tracfin en se basant sur les listes noires émises par les différentes autorités de contrôle des pays occidentaux et en fonction du pays de la banque émettrice de la carte bancaire. Un contrôle interne est également effectué pour s'assurer de l'indépendance de l'ensemble des salariés intervenant sur l'activité AFONE PAIEMENT. Le contrôle interne passe par le contrôle que le RIB des salariés ne figure pas parmi les RIB bénéficiaires et que les salariés ont un casier judiciaire vierge. Toutes les opérations sont effectuées avec un double contrôle. AFONE PAIEMENT a obtenu l'agrément de la Banque de France en tant qu'établissement de paiement en Septembre 2010. Au niveau du Groupe, le fonctionnement de l'activité se fait essentiellement par prélèvement et très peu par espèce. L'ensemble des décaissements sont toujours validés par la Direction.
	les actions engagées en faveur de la santé et de la sécurité du consommateur	Lors de la réception d'un nouveau matériel, le Groupe effectue systématiquement une expertise physique et technique sur un échantillon de ces produits (vérification du numéro de série, des composants, de la compatibilité, des branchements...). Par exemple, le Groupe est attentif aux composants des terminaux et a supprimé l'ensemble des batteries au lithium. Le Groupe a également décidé de remplacer les encres des lecteurs de chèque par des encres bio.
Droits de l'homme :	Autres actions engagées au niveau sociétal en faveur des droits de l'homme	Aucune action particulière.

Ces informations sociales et environnementales ont été auditées par le cabinet De Saint Front, situé 3 rue Brindejont des Moulinais à Toulouse 31500, dont vous trouverez le rapport page 101.

LES RESULTATS

L'affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 6 734 992,27 euros de la façon suivante :

Origine :

– Résultat de l'exercice 6 734 992,27 €

Affectation :

– Distribution à titre de dividende..... 1 943 705,28 €

– Report à nouveau du solde 4 791 286,99 €

–

Totaux 6 734 992,27 € 6 734 922,27 €

Le dividende unitaire par action sera ainsi fixé à 0,33 Euro, étant rappelé que le Conseil d'Administration en date du 26 Novembre 2014 a décidé de verser un acompte sur dividende de 1 178 003,20 Euros, soit 0,20 Euros par action.

Il restera donc à verser aux actionnaires un solde de dividende de 765 702,08 Euros, soit 0,13 Euro par action.

Ainsi, le dividende revenant à chaque action serait de 0,33 €, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le paiement des dividendes

Ce dividende serait payable le 10 juin 2015 et le détachement du coupon interviendrait le 8 juin 2015.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2013	0,58 €	-	-
31 décembre 2012	0,58 €	-	-
31 décembre 2011	0,58 €	-	-

Les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte des dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 11 979 euros.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

L'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société au 15 avril 2015, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, de 15 %, du cinquième, du quart, de 30 %, du tiers, de la moitié, des deux tiers, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Seuils en capital	Seuils en droits de vote
Détenant plus de 5 %	Néant	Néant
Détenant plus de 10 %	Awys Concert familial DURAND-GASSELIN	Néant
Détenant plus de 15 %	Néant	Awys Concert familial DURAND-GASSELIN
Détenant plus de 20 %	Néant	Néant
Détenant plus de 25 %		Néant
Détenant plus de 30 %	Néant	Néant
Détenant plus de 33,⅓ %	FL Finance Concert familial FOURNIER	FL Finance
Détenant plus de 50 %	Concert FOURNIER DURAND-GASSELIN	Concert familial FOURNIER
Détenant plus de 66,2/3 %	Néant	Concert FOURNIER DURAND-GASSELIN
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Néant

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre « l'actionnariat de la société ».

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Un pacte d'actionnaires signé le 5 mars 2010 entre M. Philip FOURNIER et M. Éric DURAND-GASSELIN, constitutif d'une action de concert, a été porté à la connaissance de la société. Il prévoit un engagement de concertation avant les assemblées générales et une information préalable à tout projet de cession d'actions de la société par l'une ou l'autre des parties.

Il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite "Loi Dutreil" du 1^{er} août 2003.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires (articles 9 et 10 des statuts de la société).

En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 3.6 et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

Les actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée par la société n'en détient une quelconque quotité de capital.

Avis de détention et aliénation de participation croisée

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, aucun avis de détention ni d'aliénation de participation croisée n'a été délivré, ni reçu, par notre société.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre de notre programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées :.....	56 350	
Cours moyen des achats :		5,90 €
Nombre d'actions vendues :.....	0	
Cours moyen des ventes :		n/a
Nombre d'actions attribués définitivement aux salariés :	0	
Nombre d'actions annulées :.....	0	
Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	82 452	
.....		
Valeur nominale :		0,10 €

Motifs des acquisitions (origine)	% du capital	Volume d'actions
Actionnariat salarié (attributions gratuites d'actions)		
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions		
Opérations de croissance externe	100 %	56 350
Annulation		
Animation du cours		

Les 82 452 actions détenues par la société sont actuellement affectées en opération de croissance externe

Les délégations financières

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2013 a conféré au Conseil d'administration pour une période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra pas excéder le montant nominal de 500 000 euros. Ce montant n'inclut pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'assemblée.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 22 juillet 2015, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation, selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 26 mois à compter du 2 juin 2015.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance .

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2013 a conféré au Conseil d'administration pour une période de 26 mois des délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces autorisations arrivant à l'expiration le 22 juillet 2015, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler lesdites autorisations, selon les mêmes termes, pour les mêmes montants et pour une période de 26 mois à compter du 2 juin 2015.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de ces autorisations.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale du 23 mai 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'assemblée générale du 23 mai 2013 a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourront être réalisées par utilisation de la délégation sera de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce montant est indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant

d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation a une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 22 juillet 2015, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation, selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 26 mois à compter du 2 juin 2015.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Autorisation en matière d'actionnariat salarié individuel

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale du 17 mai 2011 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette délégation ne pourra pas dépasser 1% du capital à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieur) deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux compte à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois l'assemblée générale du 17 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Cette autorisation étant arrivée à l'expiration le 16 juillet 2014, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de statuer à nouveau sur cette même mesure.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 22 Mai 2014 a conféré au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 30,00 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 17 670 048 euros.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 21 Novembre 2015, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation, selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 18 mois à compter du 2 juin 2015.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Par ailleurs, en conséquence de l'objectif d'annulation, le Conseil d'Administration a été autorisé aux termes de la même Assemblée du 22 Mai 2014, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation arrivera à l'expiration le 21 Mai 2016, nous vous proposons de statuer à nouveau sur cette même mesure pour une durée de l'autorisation de 24 mois.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2013 a conféré au Conseil d'administration pour une période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra pas excéder le montant nominal de 500 000 euros. Ce montant n'inclut pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'assemblée.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 22 juillet 2015, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation, selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 26 mois à compter du 2 juin 2015.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance .

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2013 a conféré au Conseil d'administration pour une période de 26 mois des délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces autorisations arrivant à l'expiration le 22 juillet 2015, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler lesdites autorisations, selon les mêmes termes, pour les mêmes montants et pour une période de 26 mois à compter du 2 juin 2015.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de ces autorisations.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale du 23 mai 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'assemblée générale du 23 mai 2013 a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourront être réalisées par utilisation de la délégation sera de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce montant est indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation a une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des

augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 22 juillet 2015, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation, selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 26 mois à compter du 2 juin 2015.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Autorisation en matière d'actionnariat salarié individuel

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale du 17 mai 2011 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette délégation ne pourra pas dépasser 1% du capital à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure) deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux compte à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois l'assemblée générale du 17 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Cette autorisation étant arrivée à l'expiration le 16 juillet 2014, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de statuer à nouveau sur cette même mesure.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 22 Mai 2014 a conféré au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 30,00 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 17 670 048 euros.

Cette autorisation arrivant à l'expiration le 21 Novembre 2015, il sera proposé aux actionnaires de la société AFONE, lors de la prochaine Assemblée Générale, de renouveler ladite autorisation, selon les mêmes termes, pour le même montant et pour une période de 18 mois à compter du 2 juin 2015.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

Par ailleurs, en conséquence de l'objectif d'annulation, le Conseil d'Administration a été autorisé aux termes de la même Assemblée du 22 Mai 2014, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation arrivera à l'expiration le 21 Mai 2016, nous vous proposons de statuer à nouveau sur cette même mesure pour une durée de l'autorisation de 24 mois.

Nous vous présenterons dans un rapport complémentaire, joint au présent rapport, les modalités de cette autorisation.

LES MANDATAIRES

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires, durant l'exercice écoulé, figure en annexe du présent rapport.

Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration (Philip FOURNIER, Eric DURAND-GASSELIN, Myriam DURAND-GASSELIN et Vincent KEMMOUN) n'expire lors de la présente assemblée.

Les rémunérations des mandataires

Tableau 1

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux fournis dans les tableaux suivants. Ces tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec leur mandat par (i) la société, (ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Lorsque la société cotée appartient à un groupe, l'information sur la rémunération du dirigeant mandataire social porte sur les sommes dues, par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, en lien avec le mandat exercé dans la société cotée.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
M. Philip FOURNIER, Président Directeur Général	Exercice 2013	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	240	240
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	240	240
M. Éric DURAND-GASSELIN, Directeur Général Délégué	Exercice 2013	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	234	234
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	234	234

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Philip FOURNIER Président-Directeur général	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	230	230	230	230
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	4	4	4	4
- avantages en nature (voiture)	6	6	6	6
TOTAL	240	240	240	240
Éric DURAND-GASSELIN Directeur général délégué	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	230	230	230	230
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	4	4	4	4
- avantages en nature (voiture)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	234	234	234	234

Tableau 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Vincent KEMMOUN		
Jetons de présence	4	4
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	4	4
Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Myriam DURAND-GASSELIN		
Jetons de présence	4	4
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	4	4

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

- néant -

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

- néant -

Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

- néant -

Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

- néant -

Tableau 8 - Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions

- néant -

Tableau 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

- néant -

Tableau 10 - Historique des attributions d'actions de performance

- néant -

Tableau 11 - Cumul mandat social / contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Philip FOURNIER Président- Directeur général Début de mandat : 23/05/2013 Fin de mandat AG 2016		x		x		x		x
Éric DURAND- GASSELIN Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/2013 Fin de mandat AG 2016	x			x		x		x

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats du commissaire au compte titulaire Cabinet BECOUZE ainsi que du commissaire aux comptes suppléant Cabinet Jacques Boullier arrivant à l'expiration lors de la prochaine Assemblée Générale, il est proposé de ne pas les renouveler et de nommer de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Le Conseil, sur proposition du Président, a pressenti le Cabinet FIDUCIAIRE DE GESTION ET DE REVISION COMPTABLE – FIGEREC, ayant son siège social sis 69, rue Carnot (92300) LEVALLOIS PERRET, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Laurent DENAUD, demeurant « Les Pavillons » 385, route de Vannes (44800) SAINT HERBLAIN en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

QUOTITE DE CAPITAL DETENU PAR LES SALARIES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détenaient aucune participation, telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la société.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver et de ratifier les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce autorisées par le conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de L.225-102-1 du Code de commerce issue de l'Ordonnance n° 2014-863 du 31 Juillet 2014, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par une personne interposée, entre, d'une part le directeur général, directeur général délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et la Société d'autre part ou une autre société dont notre société possède plus de la moitié du capital social ;

Ce titre nous vous indiquons que trois conventions de ce type ont été conclues au cours de l'exercice clos :

- Convention de bail commercial entre la société AFONE INFRASTRUCTURE et la SCI TOUR ST SERGE à compter du 1^{er} Janvier 2014 pour un montant global annuel des loyers hors charges de 389 480 Euros
- Convention de bail commercial entre la société AFONE MONETICS et la SCI TOUR ST SERGE à compter du 1^{er} Janvier 2014 pour un montant global annuel des loyers hors charges de 256 254 Euros
- Convention de bail commercial entre la société AFONE SECURITE et la SCI IMMOBORDO (pour un montant global annuel des loyers hors charges de 59 828 Euros.

* *
*
*

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le conseil d'administration

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Dates de clôture des exercices				
	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (€)	623 541	623 541	623 541	589 002	589 002
Nombre d'actions émises	6 235 410	6 235 410	6 235 410	5 890 016	5 890 016
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives (K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	70 978	74 760	64 841	57 403	47 146
Bénéfice avant impôts, amortissement et provisions	5 678	7 465	5 990	5 977	7 206
Impôt sur les bénéfices	-1 140	879	616	749	945
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2 098	3 767	6 818	7 874	6 735
Montant des bénéfices distribués	2 494	3 617	3 617	3 416	1 944*
III. Résultat des opérations réduite à une seule action (€)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,09	1,06	0,86	0,89	1,22
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,34	0,60	1,09	1,34	1,14
Dividende versé à chaque action	0,40	0,58	0,58	0,58	0,33
IV. Personnel					
Nombre de salariés	178	161	158	138	36
Montant de la masse salariale de l'exercice (K€)	6 698	6 296	6 366	5 914	1 481
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) (K€)	2 655	2 511	2 432	2 073	404

* sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante

VIII - RAPPORT D'AUDIT SUR LES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES

RV_300016_v2



SARL Cabinet DE SAINT FRONT
AUDIT RSE
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

AFONE S.A.
11, place François Mitterrand – CS11024
49005 Angers cedex 02

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, le Cabinet de Saint Front (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1055, liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la société AFONE S.A. présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'AFONE S.A. d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre indépendance et la conformité de nos travaux avec les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

1

3, rue Brindejone des Moulinais – 31500 Toulouse
Tél. : 05 61 24 74 40 – Fax : 05 61 80 07 46 – Port. : 06 10 90 41 88 – E-mail : jsaintfront@cabinetdesaintfront.fr

EXPERT COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION DE TOULOUSE MIDI PYRENEES
N° SIRET : 494 642 978 00014 – Code NAF : 741 C

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre le 18 décembre 2014 et le 30 avril 2015 pour une durée de 8 jours avec un audit au siège le.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément à la norme professionnelle des experts comptables applicable aux attestations particulières.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables concernés, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons identifié les personnes responsables de la mise en place du processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application de ce processus et de ces procédures avec :

- Mr. Bernard PUCHOIS, Directeur Administratif et Financier
- Mr. Eric BOULINEAU, Directeur des Ressources Humaines
- Mr. Christophe CHARRIER, Directeur Général d'Afone Sécurité
- Mr. Julien LEBRUN, Credit Manager

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : l'effectif total, les embauches et les licenciements, l'organisation du temps de travail, le nombre d'heures de formation ;
- informations environnementales : la gestion des déchets ;
- informations sociétales : les actions engagées pour prévenir la corruption

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau du siège social, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Toulouse, le 30 avril 2015,

L'Organisme Tiers Indépendant,



Cabinet de Saint Front

Jacques de Saint Front

IX - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Expertises et Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

BECOUBE
1, rue de Buffon
49100 ANGERS

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'ANGERS

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 589 001,60 €uros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

*Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014*

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les Informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

2-1 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2-1-1 Nature et objet : rémunération au titre du contrat de travail du Directeur Général Délégué

Modalités : le montant du salaire de base mensuel de Monsieur Eric DURAND-GASSELIN, pour l'exercice de sa fonction de Directeur des opérations au titre de son contrat de travail, s'élève à 3 373 Euros (salaire de base mensuel).

2-1-2 Nature et objet : convention de prestations de services avec la S.A.R.L. 2R MUSIC

Modalités : la S.A.R.L. 2R MUSIC réalise au profit de la société AFONE une prestation de surveillance de messagerie.

Le montant comptabilisé en charges en 2014 s'élève à 110 352 Euros.

2-1-3 Nature et objet : baux commerciaux

Modalités : les baux commerciaux concernent l'occupation de locaux à usage de bureaux pour l'exercice 2014.

Sociétés	Situation	Loyers	Charges locatives
S.C.I. IMOBORDO	MERIGNAC	26 300 Euros	Néant
S.C.I. LINCOLN	PARIS	181 594 Euros	7 746 Euros

Fait à PARIS et ANGERS, le 30 avril 2015

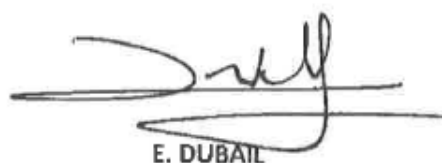
Les Commissaires aux Comptes

Expertises et Services



P. RIMMER

BECOUBE



E. DUBAIL

X - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

L'article L. 225-37 du Code de commerce dispose que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion,

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux,
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ce rapport précise également, lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été et le lieu où ce code peut être consulté.

Enfin, le rapport indique les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et présente les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26 mars 2015.

1 LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par MiddleNext en décembre 2009 (ci-après le "**Code de Référence**").

Le Code de Référence est disponible sur le site de MiddleNext : www.middlenext.com.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Il est précisé qu'aucune disposition du Code de Référence n'est écartée par la société.

1.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs, tous de nationalité française :

- Monsieur Philip FOURNIER, président-directeur général, 58 ans, possédant directement et indirectement, dans le cadre d'un concert familial, 2 616 276 actions de la société ;
- Monsieur Éric DURAND-GASSELIN, administrateur et directeur général délégué, 50 ans, possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 724 963 actions de la société ;
- Monsieur Vincent KEMMOUN, administrateur, 48 ans, possédant 715 actions de la société ;
- Madame Myriam DURAND-GASSELIN, administrateur possédant directement, dans le cadre d'un concert familial, 724 963 actions de la société.

▪ **Indépendance des membres du conseil**

Monsieur Vincent KEMMOUN est considéré, au regard des dispositions du Code de Référence, comme administrateur indépendant.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de Référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

▪ **Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil**

Le Conseil comporte parmi ses membres trois hommes et une femme. Par conséquent il respecte les dispositions légales concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil.

1.1.2 Le cumul des mandats

Le tableau ci-annexé indique précisément des dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, et mentionne pour chacun d'eux la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

1.1.3 Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux administrateurs de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer préalablement toutes informations et tous documents nécessaires.

Les projets de comptes annuels, de comptes consolidés et du rapport de gestion leur ont été communiqués préalablement à la réunion du Conseil d'administration du 26 mars 2015 arrêtant les comptes annuels.

Chaque fois qu'un administrateur en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires souhaités.

Les délégués du comité d'entreprise bénéficient, dans les mêmes délais, des mêmes informations que les administrateurs.

1.1.4 La tenue des réunions du conseil d'administration

Les convocations sont faites généralement par écrit, ou par courriel, au moins trois jours avant la date de la réunion, ou bien verbalement en cas de nécessité.

Durant l'exercice 2014, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois, au siège social. Par ailleurs, le conseil s'est réuni régulièrement de manière informelle durant l'année pour évoquer la stratégie et l'organisation de la société.

Sur cette période, le taux d'assiduité des administrateurs ayant assisté aux réunions du conseil a été de 62,5 %.

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil, dans les mêmes formes que les administrateurs. Ils n'ont toutefois assisté qu'au conseil d'administration arrêtant les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels, et l'un des représentants du cabinet BECOUZE ou du cabinet EXPERTISE et SERVICES y a effectivement participé.

1.1.5 Règlement intérieur

Le Conseil étudie l'option d'un règlement intérieur, lequel porte principalement sur les points suivants :

- Mission et informations du Conseil d'administration,
- Déontologie, transparence, conflit d'intérêts, engagement de confidentialité des administrateurs,
- Réunions du Conseil d'administration.

1.1.6 Évaluation des travaux du conseil

Le conseil procède régulièrement à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions. Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du conseil a été jugé satisfaisant.

1.2 Conseil se réunissant sous forme de comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 et notamment aux recommandations concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi qu'aux recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit.

Nonobstant la recommandation du rapport précité sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (§7.2) en ce sens, il n'a pas été jugé utile que le conseil comprenne au moins un administrateur indépendant et

compétent en matière financière ou comptable, pour les raisons suivantes : Monsieur Vincent KEMMOUN, membre du conseil d'administration et considéré comme administrateur indépendant au sens du Code de Référence, sans toutefois disposer de compétences particulières en matière financière et comptable, dispose cependant d'une expérience professionnelle suffisamment pertinente pour remplir son rôle dans des conditions satisfaisantes.

Le Président exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'intervenir dans les réunions du conseil sous forme de comité d'audit.

Cependant à titre exceptionnel, le Président Directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets abordés, et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le comité est chargé d'assurer le suivi : a) du processus d'élaboration de l'information financière, b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, c) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration s'est réuni en formation de comité d'audit, en préambule du conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes annuels, le 26 mars 2015.

Les membres du comité ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

1.3 Limitation des pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué par le conseil d'administration

Conformément aux statuts de la société, le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations imposées par la loi.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, ni à ceux du directeur général délégué.

1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1.4.1 Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, notamment en se référant au Code de Référence.

▪ Rémunérations fixes et variables

La rémunération du président-directeur général et celle du directeur général délégué ne sont pas fixées en fonction des résultats dégagés par la société, mais résulte de leurs rôles de management de la société. Ils bénéficient donc à ce titre d'une rémunération fixe.

Aucune prime n'a été versée durant l'exercice.

- **Stocks options et attributions gratuites d'actions**

Aucun mandataire social ne bénéficie de stock options ou d'attribution gratuite d'actions.

- **Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

- **Retraites**

Aucun engagement de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

- **Avantages en nature**

Le président-directeur général bénéficie d'un avantage en nature consistant en la mise à sa disposition d'un véhicule de fonction.

- **Contrats de travail**

Monsieur Eric Durand-Gasselin bénéficie d'un contrat de travail en tant que Directeur des opérations.

1.4.2 Rémunération des administrateurs

Sur l'exercice 2014, il a été versé aux administrateurs des jetons de présence pour un montant global de 15.000 euros réparti par quart à chacun des administrateurs.

1.5 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la société sont celles prévues par l'article 18 des statuts ainsi que celles prévues par la loi.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce, (ii) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de

l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

1.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code du commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion et dans les statuts de la société. Il est toutefois précisé ici qu'il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, un droit de vote double étant accordé aux actionnaires inscrits au nominatif du capital social de la société depuis plus de deux ans.

2 PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFONE (ci-après le "**Groupe**") est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

Le respect des politiques définies ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Étant implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comptant 13 entités juridiques différentes, dont 2 détenues à 50 % du capital, 1 détenue à 75% du capital et 1 ad hoc , le Groupe a organisé son système de contrôle interne au travers :

- de modes d'organisation spécifiques,
- de politiques et de procédures.

En ce qui concerne le contrôle interne financier, les fonctions Comptabilité et Contrôle de gestion jouent un rôle particulièrement important dans le dispositif. Le contrôle interne d'AFONE s'appuie sur un ensemble de valeurs et principes d'action et de comportement.

L'ensemble des fonctions appartenant à la direction financière, est centralisée sur un site unique.

Les moyens humains de gestion du groupe, hors la Direction Générale, sont désormais placés au sein de la société AFONE INFRASTRUCUTRE, société détenue à 100 % par la société AFONE.

2.1 Valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe

La Direction Générale d'AFONE rappelle régulièrement aux managers du Groupe les valeurs de celui-ci et explicite les principes d'action à mener à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement.

Il rappelle également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque se doit de respecter.

Une sensibilisation aux principes d'action et aux principes de comportement individuel est périodiquement relayée par l'ensemble de la ligne managériale auprès des équipes.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un rappel régulier destiné à mobiliser l'attention des collaborateurs et des administrateurs du Groupe sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les "initiés permanents").

2.2 Principales fonctions impliquées dans le pilotage du dispositif de contrôle interne

2.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration assure le contrôle du fonctionnement général de la Société. Il approuve l'organisation ainsi que le dispositif de contrôle interne.

2.2.2 Les acteurs exécutifs

Les acteurs ayant un pouvoir de contrôle au sein de la société sont l'audit interne, la fraude et revenu assurance, la direction financière, le crédit management et la direction générale (président directeur général et directeur général délégué).

▪ Fraude et Revenu Assurance Groupe

La Direction fraude et revenu assurance Groupe a été créée au cours de l'exercice 2010. Elle est rattachée à la Direction Générale, et a pour mission principale d'assurer la protection du chiffre d'affaires et la prévention et la détection de tout type de fraude.

La Direction fraude et revenu assurance Groupe définit une stratégie, élabore une méthodologie, les outils nécessaires à son application et un programme de travail annuel. Elle s'assure du déploiement du dispositif et de son efficacité auprès de l'ensemble des managers du Groupe. Ce programme de travail doit permettre aux entités d'identifier, dans l'exercice des métiers, les facteurs de risque susceptibles de permettre la réalisation de fraudes pouvant avoir un impact important sur les comptes.

Elle doit s'assurer d'une part que les fraudes et les détournements de chiffre d'affaires sont détectés et que leur coût est mesuré en termes d'impact sur les comptes, d'autre part que le renforcement des activités de contrôle opérationnel permet de réduire ces impacts.

▪ Direction Financière

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière du Groupe assume principalement les missions suivantes :

- produire les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux d'Afone S.A. et de ses filiales dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe ;
- piloter le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel, et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe.
- produire la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'Administration ;
- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- identifier et réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

Les différentes fonctions exercées par la direction financière sont séparées entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

La direction financière assure le contrôle et le suivi des activités de trésorerie par l'établissement mensuel de tableaux de flux de trésorerie. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées pour le Groupe par la direction du financement trésorerie.

▪ **Credit Management**

La Direction du crédit management Groupe, créé en 2010, rattachée à la direction financière, a pour objectifs, outre la supervision fonctionnelle des équipes de crédit management des différentes entités, de disposer à tous les niveaux de l'organisation d'une connaissance précise et consolidée des risques de crédit avec nos clients et partenaires et de mettre en place des outils permettant de gérer ce risque.

▪ **Direction Générale**

La Direction Générale définit, conjointement avec la Direction Financière, l'organisation générale du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et assure sa mise en œuvre.

Pour ce faire, la Direction Générale fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier des ces dernières par le biais de réunions et/ou comptes-rendus hebdomadaires.

La Direction Générale assure également tous les contrôles nécessaires à la bonne conduite des affaires du Groupe et notamment :

- Le contrôle des transactions qui est centralisé au niveau des deux membres de la direction générale.
- La signature de tous les ordres de paiements vers des tiers. La direction financière n'a pas ce pouvoir.

2.3 Dispositifs de contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation décrite ci-dessous.

La direction générale, les directions opérationnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

2.3.1 Détection et traitement de la fraude interne

La détection des cas de fraude est de la responsabilité du management aidé par des outils de détection d'anomalies pour les risques les plus élevés.

Lorsque les soupçons de fraude sont suffisamment élevés, les enquêtes sont en général confiées à la direction financière, en étroite collaboration avec la direction générale. Les résultats des enquêtes ont permis de déterminer trois domaines prioritaires en vue de la mise en œuvre d'actions de prévention de la fraude : les contrats, les flux financiers et les possibles défaillances du management.

Pour tous les cas détectés, les suites juridiques, civiles ou pénales, seraient envisagées après avis conjoint de la Direction Générale, des conseils juridiques et/ou de la Direction des Ressources Humaines.

2.3.2 Développement de l'auto-évaluation du contrôle interne

L'auto-évaluation est une démarche initiée par la Direction Générale, mise en œuvre pour certains services opérationnelles afin d'évaluer la qualité du contrôle interne de leurs activités. Cette démarche s'appuie sur un processus normé permettant au management d'identifier sous sa responsabilité les améliorations à apporter en matière de contrôle interne et d'effectuer les actions correctrices.

Elle comprend une étape préalable d'identification et d'analyse des risques. Des audits internes permettent de s'assurer de l'efficacité de la démarche et des plans d'actions mis en œuvre.

2.3.3 Procédures de contrôle interne financier

Les procédures de contrôle interne financier s'appuient sur un ensemble de procédures spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (voir section ci-dessous).

2.4 Procédures spécifiques de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- la Direction Financière du Groupe (voir ci-dessus) ;
- le reporting comptable et de gestion unifiés ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe.

Le reporting comptable et de gestion unifiés

Toutes les directions du Groupe s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe, qui comporte trois composantes fondamentales :

- le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques ;
- le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe ;
- le processus de reporting de gestion.

▪ Le processus budgétaire et les prévisions internes périodiques

Le processus budgétaire du Groupe insiste sur la nécessité d'une mise à jour régulière des prévisions internes et sur l'engagement du management. Il est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le budget doit refléter l'ambition du Groupe à chaque niveau de l'organisation. Il se compose d'une ambition annuelle et de prévisions mises à jour en juin, incluant l'ambition actualisée du second semestre.

Le dossier budgétaire est composé :

- des liasses alimentées des données commerciales ;
- des investissements détaillés par projet ;

Dans le cadre du processus budgétaire, des indicateurs de mesure de la performance sont établis par le Contrôle de Gestion et font l'objet d'une analyse. Le budget et les prévisions mises à jour sont mensualisés pour servir de référence au reporting mensuel du Groupe.

▪ Le processus de production des comptes des sociétés et des comptes consolidés du Groupe

La comptabilité pour l'ensemble des entités du Groupe est centralisée au sein d'un service basé au siège social de la société. Le contrôle de gestion est également centralisé au siège social.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes de la Société et établit mensuellement les déclarations fiscales et sociales qui lui incombent.

Une prévision budgétaire est réalisée à la fin de chaque exercice et révisé une fois (Quarterly Business Review ou QBR) durant l'année afin d'être réajusté en fonction des événements commerciaux et/ou sociaux impactant le Groupe. Elle a été également réalisée pour l'exercice clos le 31.12.2014.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS. Les informations relatives à la consolidation des comptes du Groupe sont élaborées par la direction financière en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable.

La fonction financière contribue à l'élaboration de l'information financière qui est diffusée au conseil d'administration de la société, aux actionnaires et au public. Les éléments d'information financière destinés à être publiés sont transmis pour validation à la direction générale de la société avant diffusion.

D'autre part, les informations juridiques destinées aux actionnaires et au public sont élaborées en collaboration avec le cabinet d'avocats de la société.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent :

- à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ;
- pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés.

Ils apportent ainsi une référence d'audit qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Générale.

▪ **Le processus de reporting de gestion**

Le processus de reporting est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Ce principe de fonctionnement, établi entre les fonctions contrôle de gestion et comptabilité, se décline à l'ensemble des entités du Groupe et à chaque niveau de l'organisation (unité d'affaires, division et Groupe).

La définition des contenus et supports du reporting Groupe qui permettent de suivre la réalisation des objectifs du Groupe, est établie sur une base régulière et homogène. Les données financières du reporting sont principalement issues des outils du Groupe et les formats du reporting sont standardisés.

Les reportings sont validés par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe.

Ce reporting permet le suivi des indicateurs de gestion et de performance du Groupe, et s'articule autour :

- d'un reporting commercial hebdomadaire qui a pour vocation de fournir à la Direction Générale les indicateurs opérationnels clés pour le Groupe et les faits majeurs de la semaine ;
- des reportings mensuels détaillés par segment et ligne de métier ; ils incluent des indicateurs financiers et opérationnels.

2.4.2 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation et de reporting commun au Groupe.

La Direction comptable Groupe a pour mission de définir et de diffuser les politiques comptables du Groupe afin de permettre la production des comptes consolidés sous référentiel IFRS.

2.5 Évolution du dispositif de contrôle interne

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Aussi, le Groupe entend-il faire évoluer son environnement de contrôle en fonction de l'évolution de son activité et de son environnement.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'amélioration sont ouvertes pour les années à venir :

- Le contrôle financier : le développement du Groupe le conduit à porter une attention très particulière au suivi financier de ses opérations. Son process se consolidera par la poursuite de la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision.
- Au-delà, la mise en place d'une cartographie des risques, la formalisation des procédures existantes et à venir au travers d'une « bible des procédures », ainsi que leur diffusion accrue, notamment au sein des filiales, devraient permettre de sensibiliser l'environnement humain du Groupe à cet objectif de suivi et de contrôle interne.

2.6 Procédure de gestion des risques

Notre Société a mis en place un dispositif d'évaluation des risques cohérent.

Un processus d'identification et d'analyse des risques, lequel inclut leur évaluation et leur couverture éventuelle, est en place au travers des contrôles réalisés par la Direction.

Le président du conseil,
Philip FOURNIER

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION
DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**
(Article L. 225-100 al. 7 C. com.)

Objet de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents ¹	Utilisations au cours de l'exercice 2014 et jusqu'au 26/03/2015	Montant résiduel ¹ au 26/03/2015
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	22/05/2013	21/07/2015	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	22/05/2013	21/07/2015	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	22/05/2013	21/07/2015	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	22/05/2013	21/07/2015	500 000 €	-	-	500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	22/05/2013	21/07/2015	10 % du capital social par période de 12 mois	-	-	10 % du capital social par période de 12 mois
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	22/05/2013	21/07/2015	10 % du capital social			10 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	22/05/2013	21/07/2015	1 % du capital social	-	-	1 % du capital social

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2014

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*							
					Société	Forme	Fonctions ⁱ					
Philip FOURNIER	Administrateur Président du Conseil Directeur général	22/05/2013	AG 2016	-	2R MUSIC	SARL	G					
					AFONE CALL	SAS	PDT					
					AFONE MONETICS	SAS	PDT					
					ASTP	SAS	PDT					
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	PDT					
					AFONE PAIEMENT	SA	PCS					
					AFONE SECURITE	SAS	PDT					
					AFONE SERVICES	EURL	G					
					COMGEFI	EURL	CG					
					META -LFONE	SNC	G					
					BRETAZONE	SAS	PDT					
					AMIMO	SARL	G					
					ATLANTIQUE	SARL	G					
					CHÂTEAU DE CHAMBOUREAU	SCEA	G					
					FAMILIS	SC	G					
					FINTECH	SAS	PDT					
					FL FINANCE	SA	PCA					
					FREMAP	SC	G					
					IMOBORDO	SC	CoG					
					LE PRIEURE DE BEAUMONT	SC	G					
LINCOLN	SC	CoG										
PLA CONSTRUCTION	SARL	G										
SCI DU CHAI DU DOMAINE FL	SC	G										
TOUR SAINT SERGE	SC	CoG										
TUDY	SC	G										
GFA DU DOMAINE FL	GFA	G										
Éric DURAND GASSELIN	Administrateur Directeur général délégué	22/05/2013	AG 2016	Directeur des opérations (fonctions salariées)	AFONE CALL	SAS	DG					
					AFONE MONETICS	SAS	DG					
					AFONE PAIEMENT	SA	PDIR					
					AFONE SECURITE	SAS	DG					
					AFONE SERVICES	EURL	G					
					COMGEFI	EURL	CG					
					ASTP	SAS	DG					
					AFONE INFRASTRUCTURE	SAS	DG					
					FREMAP	SARL	G					
					IMOBORDO	SC	G					
					LINCOLN	SC	CoG					
					TOUR SAINT SERGE	SC	CoG					
					Vincent KEMMOUN	Administrateur	22/05/2013	AG 2016	-	AFONE PAIEMENT	SA	CS
										K PARTICULIER	SARL	G
RCO CONSEIL	SARL	G										
Myriam DURAND-GASSELIN	Administrateur	22/05/2013	AG 2016									

XI - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Expertises et Services
11 bis, rue Portails
75008 PARIS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

BECOUZE
1, rue de Buffon
49100 ANGERS

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'ANGERS

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-235
DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

S.A. AFONE
Société Anonyme au capital de 589 001,60 Euros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société AFONE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société, et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1- INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

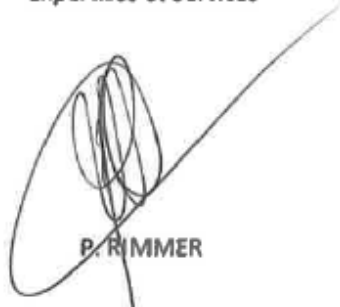
2 - AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à PARIS et ANGERS, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Expertises et Services



P. RIMMER

BECOUBE



E. DUBAIL

XII – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	BECOUBE				EXPERTISES & SERVICES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
<input type="checkbox"/> Emetteur	95 140	113 441	43.22 %	49,34%	68 238	80 255	80.91 %	88,36%
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement	124 987	113 478	56.78 %	49,35%	16 100	10 570	19.09 %	11,64%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<input type="checkbox"/> Emetteur		3 000		1,3%				
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement								
Sous-total	220 127	229 919	100,00%	100,0%	84 338	71 781	100,00%	100,0%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Autres								
Sous-total	0	0	0,00%	0,0%	0	0	0,00%	0,0%
TOTAL	220 127	229 919	100,00%	100,0%	84 338	90 825	100,00%	100,0%